



Network of African National Human Rights Institutions (NANHRI)

ANNUAL REPORT 2014



ABOUT THIS REPORT

Our annual report provides an overview of the Network of African National Human Rights Institutions work from 1 January to 31 December 2014.

The report aims to show our stakeholders how our organisation is governed, managed, nature of our work and the extent of our impact. The report covers activities carried out by the Network of African National Human Rights Institutions.

©2014 Network of African National Human Rights Institutions – NANHRI

Copyright.

The contents of this publication may be freely used and copied for educational and other non-commercial purposes, provided that any such reproduction is accompanied by an acknowledgement of the Network of African National Human Rights Institutions.

Published by

The Network of African National Human Rights Institutions
2nd Floor, CVS Plaza,
Lenana Road
P.O Box 74359-00200
Nairobi-Kenya

CONTACT US

Website: www.nanhri.org

Email: info@nanhri.org

Facebook: <https://www.facebook.com/NANHRI>

Twitter: @NANHRI40





TABLE OF CONTENTS

LIST OF ABBREVIATIONS	4
MESSAGE FROM THE CHAIRPERSON	5
MESSAGE FROM THE EXECUTIVE DIRECTOR	6
HIGHLIGHTS OF THE YEAR 2014	7
NEW STRATEGIC PLAN, MISSION AND VISION	8
PARIS PRINCIPLES COMPLIANCE BY AFRICAN NHRIS	8
Libya NHRI joins the Network	8
Kenyan Commission finally gets new commissioners	8
Providing technical support towards the strengthening of the Mali NHRI	9
Working with the best: NANHRI Accredits Five Human Rights Experts	9
The Study on the state of National Human Rights Institutions in Africa	10
Annual Foundation Course for NHRIs in Dar-Salaam, Tanzania	10
STRENGTHENING THE NANHRI SECRETARIAT	11
NANHRI closes 'A region free of torture' project	11
FOCUS ON THEMATIC AREAS	12
Preventing torture	12
Promoting and protecting rights of persons with disabilities in Africa	13
Fostering collaborations in conflict management and peace-building among East African Community NHRIs	13
NANHRI works towards establishing partnerships in child rights protection	14
Budgetary Control, Corruption and Human Rights Conference in Entebbe, Uganda	15
EFFECTIVE INTERNATIONAL AND REGIONAL COOPERATION AMONG NHRIS	16
The Tripartite Strategic Partnership Review Meeting - New York, USA	16
UN Guiding Principles on Business and Human Rights through regional cooperation - Addis Ababa, Ethiopia	16
INNOVATIONS AND LESSONS LEARNT	18
CHALLENGES	18
A LOOK AT 2015 AND BEYOND	19
MORE ABOUT NANHRI	19
The Network organs	19
NANHRI Members	21
Understanding the Paris Principles	24





LIST OF ABBREVIATIONS

- APT ----- Association for the Prevention of Torture
- ACERWC ----- African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child
- AU ----- African Union
- BHR ----- Business and Human Rights
- CRC ----- UN Convention on the Rights of the Child
- CRPD ----- Convention on the Rights of Persons with Disabilities
- CSOs ----- Civil Society Organizations
- DPA ----- Department of Political Affairs (of the African Union)
- EAC ----- East African Community
- EAP ----- Expert Accreditation Programme
- EU ----- European Union
- ICC ----- International Coordination Committee for National Institutions
for the Promotion and Protection of Human Rights
- KAS ----- Konrad Adenauer Stiftung
- KNCHR ----- Kenya National Commission on Human Rights
- NANHRI ----- Network of African National Human Rights Institutions
- NGOs ----- Non-Governmental Organizations
- NHRIs ----- National Human Rights Institutions
- OHCHR ----- Office of the High Commission for Human Rights
- OSISA ----- Open Society Initiative for Southern Africa
- PwDs ----- Persons living with Disabilities
- RWI ----- Raoul Wallenberg Institute for Human Rights and Humanitarian Law
- SCA ----- Sub-Committee on Accreditation
- UNDP ----- United Nations Development Programme
- UNGPs ----- United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights



CHAIRPERSON'S STATEMENT



On behalf of the Steering Committee and the General Assembly, it is my pleasure to share the 2014 Annual Report of the Network of African National Human Rights Institutions (NANHRI). It has been an honor for me to observe, for the second year, the tireless work of a dedicated and expert staff, who are not only committed to the work of the network, but who are genuinely committed to fighting for a continent that respects and protects human rights for all Africans.

As I reflect on the past year, I am inspired by how much we have achieved and the progress made towards our vision. This annual report demonstrates the value of working with key partners, organizations and governments, and what can be achieved when we work together in building a culture where human rights are recognized, respected and protected throughout the continent.

The year 2014 was a special one for us as it

“We have made significant contributions towards enhancing the capacity of our members by providing intensive training and advocacy support across the continent...”

marked the end of the 2012-2014 Strategic Plan and necessitated a reflection on achievements, challenges and lessons learnt during the period. It was also time to strategize and look into the future through planning a process for the 2015-2019 Strategic Plan.

The strategic planning session also offered the steering committee an opportunity to discuss their potential roles in terms of governance, leadership and resource mobilization in the next five year period in order to ensure successful completion of the 2015-2019 strategic plan.

Working in partnership with Civil Society Organizations, Non-Governmental Organizations and governments, we secured the establishment and strengthening of national human rights institutions in the continent. Currently we have 44 NHRIs in our network.

We have made significant contributions towards enhancing the capacity of our members by providing intensive training and advocacy support across the continent. These capacity building activities have helped institutions to inform and educate the public on their rights, demand accountability from governments, and expose atrocities and violations. Through these activities we have provided platforms for NHRIs to share and exchange experiences, ideas and best practices in the promotion and protection of human rights in the continent.

So far, it has been an absolute privilege to fulfil the important role of interim Chairperson. I would like to warmly thank the steering committee and the staff of the NANHRI Secretariat for their work and contribution towards enhancing the capacity of our members to better promote and protect Human Rights in the African continent.

Finally, I would like to thank NANHRI Executive Director Gilbert Sebihogo for his strong leadership and vision in ensuring that the Secretariat is fully functional.

*Dr. Chemuta D. Banda
Chairperson a.i. NANHRI*



MESSAGE FROM THE EXECUTIVE DIRECTOR



The end of the year serves as an opportunity to share with you highlights of this year's milestone towards the promotion and protection of human rights across the African region. As this annual report attests, 2014 was an extremely active year for the Network of National Human Rights Institutions (NANHRI). We organized several events, missions and capacity building activities for our members as we continued to work on some of the most significant human rights issues of our time.

Being the last year of our Strategic Plan 2012-2014, we committed time and resource in planning and developing a new strategic plan that will guide the Secretariat's work over the next five years. At the same time, this was the year that we reflected and reviewed our achievements, challenges and lessons learnt during the implementation of the 2012-2014 Strategic Plan.

“ We adopted innovative learning and training methodologies that enabled us take advantage of expanding opportunities especially in the area of ICT. ”

There were many opportunities in 2014 which I found very gratifying. First, we managed to conduct an advocacy mission in Mali to lobby the government to strengthen the Malian Human Rights Commission, the *Commission National des Droits de l'Homme du Mali* (CNDH). The National Council for Civil Liberties and Human Rights of Libya which became the 44th member of the network. Our advocacy for appointment of new commissioners at the Kenya National Commission on Human Rights finally paid off.

We adopted innovative learning and training methodologies that enabled us take advantage of expanding opportunities especially in the area of ICT. Among these methodologies included the blended learning approach which allowed us to reach a wider membership but using already available resources such as the internet.

While responding to a growing scarcity of a pool of skilled and competent trainers among our members, our Expert Accreditation Program managed to train and accredit five experts who are currently being utilized as resource persons among National Human Rights Institutions (NHRIs).

We will seize the year 2015 and continue to professionally and efficiently carry out our most central duty, and most importantly, ensure that our members are fully equipped with knowledge and expertise to effectively champion human rights for all Africans.

As I conclude, I wish to thank all our donors and members for their support. I would also like to thank the people who have been part of the process of developing the activities that are contained in this annual report and the contribution of our members.

*Gilbert Sebihogo
Executive Director, NANHRI*



HIGHLIGHTS OF THE YEAR 2014

The year 2014 marked the end of the NANHRI 2012-2014 strategic plan thus necessitating a review of the progress of the plan's implementation. The year 2014 also being the third and final year of the plan saw the Secretariat seek ways of ensuring full implementation of the plan.

In this report, NANHRI looks back on at its achievements, challenges and lessons learnt during the third and final year of the 2012-2014 strategic plan. The aim of the report is to reflect and share NANHRI's work, needs, success, challenges and lessons learned both internally (with the Steering Committee) and externally with its stakeholders (member NHRIs, partners and donors) and to chart a way forward.

Some of the major highlights of the year include:

- Conclusion of the strategic planning process that conceived a new vision and revised goals for the year 2015-2019
- The National Council for Civil Liberties and Human Rights of Libya became the 44th member of NANHRI and gets accredited with status B at the ICC,
- The Kenya National Commission on Human Rights gets new commissioners
- NANHRI lobbies the Malian government to strengthen the *Commission Nationale des Droits de l'Homme* of Mali
- The (pilot) Expert Accreditation Program concludes with the accreditation of 5 human rights experts

NANHRI's activities were supported by funds from member NHRI contributions and donors namely the MacArthur Foundation, the Swedish International Development Cooperation Agency through the Raoul Wallenberg Institute, and the European Union through the Association for the Prevention of Torture (APT).

NEW STRATEGIC PLAN, MISSION AND VISION

Having successfully implemented the 2012-2014 Strategic Plan (SP), NANHRI embarked on another strategic planning process for the period 2015-2019. The process, which was implemented under the context of the NANHRI and RWI partnership, began with a consultative phase in which NANHRI sought to get the views of key stakeholders including its member institutions, partners and staff of the NANHRI Secretariat in terms of their perception on the implementation of the previous plan and the way forward for the organization. This consultative process culminated into a high level strategic planning session which brought together members of the NANHRI Steering Committee in Nairobi, Kenya.



Members of the Steering Committee during the strategic planning session in Nairobi, Kenya

The session served as a platform for evaluating the feedback received from the various stakeholders as well as a platform for deliberating on the

NANHRI proposed priorities going forward. The strategic planning session also offered the Steering committee with an opportunity to discuss their potential roles in terms of governance, leadership and resource mobilization in the next five years period in order to ensure successful completion of the 2015-2019 strategic plan.

At the conclusion of the Strategic planning session, key priorities for NANHRI going forward were adopted and the NANHRI vision and mission were adopted in an effort by the organization to better align itself with the dynamic African human rights terrain and the emerging challenges. The new vision and mission are as outlined below:

Vision

A continent with effective NHRIs; contributing to an enhanced human rights culture and justice for every African

Mission

To support, through national, regional and international co-operation, the establishment and strengthening of national human rights institutions to more effectively undertake their mandate of human rights promotion, protection, monitoring and advocacy.

The strategic plan document has since been finalized and adopted by the entire network.

PARIS PRINCIPLES COMPLIANCE BY AFRICAN NHRIs

A central focus of NANHRI is to support the establishment and strengthening of independent NHRIs in the region to be *Paris Principles* compliant. To help achieve this goal, NANHRI provides advice to and sensitizes NHRIs, governments and civil society groups on the unique status of NHRIs; their roles and functions; their relationship with government, parliament and civil society; and the importance of the international accreditation process. It does this through various strategies including offering technical advice and support to these actors with a view to attaining compliance with international standards as set out in the *Paris Principles* as well as on dealing with operational issues such as organizational structure, operational procedures and financial resources; and the development of best practice models.

In 2014, NANHRI undertook several initiatives that sought to move African NHRIs towards greater *Paris Principles* compliance as below:

Libya NHRI joins the Network

The National Council for Civil Liberties and Human Rights of Libya (NCCLHRL) became the 44th NANHRI member of the Network after the NANHRI Steering Committee approved its application for membership. This approval was granted during a meeting of the Steering Committee held in Marrakech, Morocco in November 2014. The NCCLHRL had earlier on submitted its application for membership to the NANHRI secretariat which reviewed the consideration as per the provisions of the NANHRI Constitution and submitted a report to the Accreditation Committee. Consideration for admission (Admission Procedure) is provided by the Constitution of NANHRI in its Article 13. In making this consideration, the Accreditation Committee analyzed the request for membership, which was accompanied by the required information and documentation, and made its recommendations to the Steering Committee. The Steering Committee in turn, and as mandated by Article 14 of the NANHRI Constitution, admitted the NCCLHRL to the Network as an observer member.

Kenya National Commission on Human Rights finally gets new commissioners

The appointment of new Commissioners at the Kenya National Commission on Human Rights (KNCHR) was a result of intense efforts by key stakeholders including NANHRI who lobbied the Government of Kenya through various concerned agencies to prioritize and expedite the process of appointing Commissioners.



Participants during the induction retreat of new commissioners held at the Lukenya Getaway on May 5th 2014.

The process had been plagued by political interference and numerous court cases that led to the KNCHR operating without commissioners for a period of 2 years (2012-2014). The sustained advocacy eventually led to the appointment of Commissioners in March 2014, the commission was once again fully constituted and had the opportunity to regain the confidence of the public and various stakeholders. The new commissioners are Commissioner Kagwiria Mbogori - Chairperson, Commissioner George Morara Monyoncho - Vice Chairperson, Commissioner Jedidah Wakonyo Waruhiu, and Commissioner Suzanne Shatikha Chivusia.

Cognizant of the fact that many Commissioners take up their positions with limited awareness of the roles which they are expected to play, and in some instances, also limited exposure and experience to international human rights law and standards, NANHRI in partnership with OHCHR seized the opportunity to support the KNCHR by offering technical and financial support towards the induction of the newly appointed commissioners. The induction retreat included discussions on the implications of the *Paris Principles*, with a particular focus on the concepts of independence and pluralism, as well as strategies for effective engagement with the international and regional human rights systems, including UN treaty bodies, special procedures, the Human Rights Council as well as the African human rights mechanisms. The seminar brought together the newly appointed commissioners, former commissioners, government representatives as well as representatives of civil society organizations. The retreat also included a capacity building component on good governance and strategic leadership.

Providing technical support towards the strengthening of the Mali NHRI

During the reporting period, NANHRI responded to the Malian government's request for technical support with a view to strengthening the Mali NHRI. NANHRI together with a multi-stakeholder team comprising of the Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), the Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH) the OHCHR and the United Nations Mission for Support to Mali (MINUSMA) provided technical support to the Malian Human Rights Commission, the Commission National des Droits

de l'Homme du Mali (CNDH).



Gilbert Sebihogo- Executive Director NANHRI (seated third left) with the team meeting Malian President Ibrahim Boubacar Keita.

The mission conducted under a gaps analysis program was aimed at re-establishing the NHRI with a view to enhancing its compliance with the *Paris Principles*. The mission team secured a meeting with Malian government officials including the President of the Republic of Mali. The President reaffirmed his commitment towards strengthening the commission and consequently instructed the Minister for Justice to expedite the process of implementing the technical mission's recommendations and to ensure that eventually Mali prides itself of a strong NHRI. This mission also yielded a draft bill aiming to strengthen the Malian Commission; the bill was left with the commission for further review and possible adoption.

Working with the best: NANHRI Accredits Five Human Rights Experts

In response to a growing scarcity of a pool of skilled and competent trainers among its membership, NANHRI through a 5 year joint programme with the Raoul Wallenberg Institute (RWI) committed to building a pool of Expert Trainers from within African NHRIs through a pilot Expert Accreditation Programme (EAP). The Programme aimed at enhancing the quality and the number of internal and external trainers from NHRIs in selected thematic areas namely: Peace and Conflict; Business and Human Rights; Torture; Rights of Persons with Disabilities and Gender and Human Rights.

The Expert Accreditation Programme began in November 2013 and was completed in May 2014 through a series of workshops in Nairobi, Lund (Sweden) and Johannesburg. Ten candidates were

selected to undergo the training after a competitive selection process and were taken through a rigorous capacity building exercise. The first step was to build their training skills through a trainer-of-trainer process and second was to deepen their knowledge in their respective thematic areas. To this effect, the candidates were linked up with experienced content experts at the regional and international level who mentored them in their respective thematic areas. A key highlight of the last workshop in Johannesburg was that the experts were required to make a one hour presentation in front of a pre-determined target audience within their own topic either alone or in pairs. A review on the performance of each candidate was conducted by NANHRI and the RWI, together with a Trainer of Trainer Expert and the Content mentors. A final evaluation report of each of the candidates together with recommendations was submitted to the Steering Committee for consideration.

Five experts were subsequently accredited as outlined below:

Thematic Area	Country/NHRI	Name of candidate
Peace & Conflict	Kenya	Lucy Minayo Lugaliala
	South Africa	Abdul Kayum Ahmed
Torture prevention	Kenya	John Kamanda Mucheke
	Uganda	Ruth Ssekindi
Rights of persons with disabilities	Kenya	Bernard Mogesa

Though being a pilot project the outcome was a big success. Since the conclusion, NANHRI has already engaged two alumni of the programme who successfully participated as resource persons during two thematic training workshops on promotion and protection of the rights of PwDs (2014) and a Seminar on Conflict Management, Resolution and Peace Building (2014). This stood out as one key achievement under the programme as NANHRI looks forward to more engagements with these experts on the various interventions planned for in the future. Also worth mentioning is the fact that the accredited experts from the Kenyan Commission designed and implemented

training workshops within their institution for their colleagues thus responding to the initial objective of building the capacity of African NHRIs to develop in-house training programmes.



Participants at a session during the workshop.

Buoyed by the success of the pilot project, NANHRI intends to embark on another round of Expert Accreditation in 2016.

The Study on the state of National Human Rights Institutions in Africa

In its endeavor to provide better services to its membership, NANHRI in collaboration with the United Nations Development Programme (UNDP) launched a project dubbed “**The Study on the state of National Human Rights Institutions in Africa**”. The study seeks to establish the state of NHRIs in Africa, in relation to their role and capacity to promote and protect human rights; their independence and pluralism; NHRI financing; and rights based service delivery and development models, for adoption by respective countries and NHRIs in the region. The study has identified nine (9) African NHRIs which will serve as case studies for the project. The final report of the study is expected in 2015 and the outcome will be used for capacity programming for NHRIs in Africa.

Annual Foundation Course for NHRIs in Dar es Salaam, Tanzania

NANHRI has always given priority to equipping its member institutions with the necessary skills and knowledge to better perform their duties of promoting and protecting human rights. To attain this goal, the NANHRI has built an invaluable partnership with the Raoul Wallenberg Institute for Human Rights and Humanitarian Law (RWI)

and together they deliver this annual training programme for African NHRIs.

Through this partnership, the 2014 Foundation Course was conducted for 24 staff members from 11 African NHRIs. The aim was to introduce NHRI staff to the international and regional human rights systems, the history, concept, role and mandates of NHRIs, and to encourage sharing of experiences and best practices in relation to the functioning, achievements and challenges among the participating NHRIs. The foundation course had two components; an online training course that was followed by a five day face-to-face training workshop which brought together participants who successfully completed the online course.



Participants following a presentation during the training

Participants gained critical knowledge and understanding of international human rights law including the key human rights instruments, the African Human Rights Systems and the core roles and functions of NHRIs. The workshop focused on the role of NHRIs in dealing with specific thematic areas; business and human rights, peace and conflict,

rights of persons with disabilities, gender and human rights. Most importantly, the face to face forum served as a platform for exchanging experiences and good practices in relation to the functioning, achievements and challenges of their respective NHRIs and at the same time strengthening networks among NHRIs in the region. The training was hosted by the Commission on Human Rights and Good Governance of Tanzania (CHRAG). Participating NHRIs were drawn from: Cameroon, Ghana, Kenya, Malawi, Nigeria, South Africa, South Sudan, Uganda, Zambia and Zimbabwe.

STRENGTHENING THE NANHRI SECRETARIAT

NANHRI closes 'A region free of torture' project

The Network of African National Human Rights Institutions (NANHRI) in partnership with and with the support of the Open Society Initiative for Southern Africa (OSISA) initiated a one year project dubbed - **A Region Free of Torture: Enhancing the Leading Role of NHRIs in the Prevention of torture and Ill-treatment in Southern Africa**. The main aim of the project was to strengthen the capacity of Southern Africa NHRIs to carry out effective human rights monitoring and build up their relationship with CSOs to complement their advocacy work around torture prohibition, combating and prevention through cooperation between the two at national and regional level.

As outlined in the project agreement, an end of project evaluation was a mandatory requirement; thus NANHRI as the implementer and through its staff conducted the evaluation to assess the extent to which the project's anticipated outcome was achieved. The evaluation established that the project was designed and implemented in a fairly efficient manner, though with a few flaws. Though the project performed well in implementation and in intermediate results, the performance would have been much better with a succinct performance measurement framework in place and with necessary follow ups. The project however excelled in terms of cost optimization, exhibiting an optimal use of resources to achieve the target objectives. The practical use of the published report such as the Investigations guidelines by relevant target groups stood out as key output under the project. Overall, NANHRI found the assessment exercise to be very invaluable as it provided lessons for project implementation and management. The evaluation

exercise also served as a capacity strengthening process for the NANHRI Secretariat as it provided an opportunity for introspection in terms of the manner in which NANHRI designs, implements and follows up on its programmes.

FOCUS ON THEMATIC AREAS

Preventing torture

Three years ago NANHRI entered into a partnership with the Association for the Prevention of Torture (APT) and launched a three year project dubbed **'An African continent united against torture'**. The project was part of a larger strategy that the APT and NANHRI undertook to prevent torture prevalence in the African continent. Under the project, a series of practical capacity building and experience sharing activities were designed to reinforce NHRIs capacity to deal with the most challenging issues related to the prevention of torture.

The first activity under the project, was a blended learning Incubator Training on Investigating Allegations of Torture, that took place in April 2013. The training was composed of a distance learning course (2-14 April 2013) and a face to face workshop (23-24 April 2013) held in Johannesburg. The main objective of the training was to enhance the capacity of African NHRIs to address allegations of torture in accordance with international standards through a peer-to-peer exchange.

The second and third activities of the project were a Blended Learning Training on "Monitoring Places of Detention" for English speaking NHRIs that took place in November 2013 and the training on "Monitoring Places of Detention" for French speaking NHRIs that took place from 19- 22 May 2014 in Lomé, Togo.

The two trainings were enriched by the exchange of good practice that was translated into practical on-site visiting exercises, for example the Anglophone group in Kampala visited detention places in the city and the Luzira Central Prison while the Francophone visited the Lomé Central Police Station and the Lomé Central Prison.

The two trainings reported high rate of implementation at national level among NHRIs, for example, Algeria NHRI designed its own practical manual on procedures and guidelines for monitoring places of detention to serve as internal reference. The result was a reduction in time taken as well as improved quality of work in terms of reports and recommendation.

In Cote d'Ivoire the commission conducted a training workshop on constitutional and legal provisions for the absolute prohibition of torture, inhuman and degrading treatment or punishment for CSOs, NGOs, the Police, Government representatives and its staff.

The Niger and Moroccan commissions greatly supported the campaigns for the ratification and implementation of the OPCAT in their respective countries. Recently, the two countries finally ratified the OPCAT becoming the 75th & the 76th state parties respectively to the torture prevention mechanism.

The fourth activity under the project was the learning incubator training for Public Officials in Prevention of Torture that was held in Yaoundé Cameroon. The main objective of this training was to enhance the capacity of the African NHRIs to identify the training needs of law enforcement personnel with regards to torture prevention and to develop institutional strategies to better



A Participant facilitating during the workshop

contribute to responding to these needs. The face-to-face workshop was preceded, in October 2014, by a two-week online course and discussion forum. The event in Yaoundé then allowed participants to deepen their knowledge and understanding of the different options available to them with regards to law enforcement training.

As the project comes to an end in 2015, NANHRI and APT will be holding the fifth joint capacity building activity on 'Blended Learning Training on "Reducing the Over Use of Pretrial Detention"' starting with online training (8th to 22nd April 2015) followed up by face to face workshop in Kigali, Rwanda as from 19th to 21st May 2015. A high level closing conference will be held in the context of NANHRI's 10th biennial conference later in October 2015.

Promoting and protecting rights of persons with disabilities in Africa

Protecting and promoting the human rights of persons with disabilities has emerged as a priority theme for National Human Rights Institutions due to the emphasis the Convention on the Rights of Persons with Disabilities places on monitoring at the national level.

I. Various initiatives on the African continent highlight the importance of accessibility for and inclusion of persons with disabilities across all spheres of life.

NANHRI in partnership with Raoul Wallenberg Institute for Human Rights and Humanitarian Law in 2014 began a process towards the development of a monitoring guide for use by NHRIs in monitoring the rights of persons living with disabilities at the national level. This process culminated into a workshop in Kampala Uganda. This was a follow up to a workshop conducted in 2013 under the theme "non-discrimination and equality with a specific focus on marginalized groups". The 2013 workshop focused on the rights of persons living with disabilities, the elderly and sexual orientation and gender identity rights issues. This follow-up workshop largely focused on the monitoring role of NHRIs as provided for under article 33 of the UN-Convention on Right of Persons with Disability (UN-CRPD). The workshop aimed at providing guidance to NHRIs on how they can effectively play their monitoring role as provided for under Article 33 monitoring of the CRPD and with optimal results. It also aimed at facilitating a process where NHRI staff

working on the rights of persons with disabilities could discourse together, identify problems and offer practical solutions towards effective monitoring. Most importantly, the workshop tested and attempted to further refine a draft 'Article 33 Monitoring guide' that is currently being developed and shall be finalised for onward use by all African NHRIs in 2015.



Participants at the workshop

This process is still ongoing and it is envisaged that in 2015, the monitoring guide would be distributed to NHRIs for testing before finalisation and validation by African NHRIs.

A positive outcome of this process that is already worth mentioning is the fact that the Zambia Human Rights Commission, after the Kampala workshop, proceeded to develop a monitoring tool on monitoring of the rights of persons with disabilities in detention facilities. This is a positive outcome that should be encouraged and applauded.

Fostering collaborations in conflict management and peace-building among East African Community NHRIs

Human Rights in conflict and post conflict states continue to be a priority human rights issue in the African continent. In a bid to address this issue, NANHRI continuously works towards an outcome where NHRIs in the East African Community are increasingly able to provide good joint practices and strategies in relation to their role in conflict prevention through early warning mechanisms, resolution and peace-building.

Under a continued partnership with the RWI, NANHRI held a seminar in Rwanda to review the implementation of the East African National Human Rights Institutions' 3 year Action Plan on Conflict

Management and Peace-building adopted in May 2013. This was a follow up activity to a series of interventions that had taken place in 2012 and 2013 seeking to build the capacity of NHRIs in the East African Community in this particular area. The workshop presented the EAC NHRIs with an opportunity to share experiences in terms of the status of the implementation of the action plan, achievements as well as the challenges encountered. A capacity building session on Conflict Early Warning with a focus on the activities that could be undertaken by NHRIs to avert any likelihood of conflict situation at the national and regional level was also included in the seminar.

The five EAC NHRIs reported a high rate of implementation of the Action Plans with all the institutions having implemented staff and stakeholders' trainings in Conflict Management, Resolution and Peace building. The Rwandan Commission reported facilitating several trainings for staff members in areas of; conflict management, resolution, peace building and Early Warning. The Ugandan Commission trained a total of 27 staff members from 9 regional offices in Alternative Dispute Resolution (ADR); 2 staff members from their Fort Portal office participated in a 2-day training on Early Warning and conflict prevention; they also carried out sensitization and training for communities and state agents in peace, human rights and justice; and monitored and analyzed the peace and human rights situation in the Acholi region publishing a report titled 'Picking up the pieces in Acholi sub region'.

The Tanzania Commission has developed a 5-year comprehensive National Human Rights Action Plan in which conflict management and peace building is one of the objectives; conducted public education on human rights, good governance, administrative justice and peace; the commission has further set up indicators for tracking potential conflict through the existing National Human Rights Action Plan (NHRAP) and Human Rights Monitoring Tools. Finally, the Kenya National Commission on Human Rights reported training 20 staff members in peace and conflict, developed a conflict Early Warning and Response Unit that focused on the Karamoja and Somali cluster; and an Early Warning System applied during elections and internal displacement; Trained councils of elders on peace, conflict and

Alternative Dispute Resolution.



Participants at the capacity building workshop on conflict management, resolution and peace building, Kigali, Rwanda.

In light of the upcoming general elections in all the EAC countries; starting with Burundi and Tanzania in 2015; Uganda in 2016; Rwanda and Kenya in 2017, the EAC NHRIs expressed an urgent need for "Conducting trainings for EAC NHRIs and key stakeholders on the fundamentals of elections in peace processes and on election standards". This has been earmarked as one of the activities to be implemented in 2015.

NANHRI works towards establishing partnerships in child rights protection

In 2003, the Committee on the Rights of the Child (CRC Committee) adopted General Comment No. 2 on the Role of Independent National Human Rights Institutions in the Promotion and Protection of the Rights of the Child. General Comment No. 2 calls upon State Parties to the Convention on the Rights of the Child (CRC) to ensure that their National Human Rights Institutions (NHRIs) play a significant role in monitoring children's rights. The implementation of General Comment No. 2 requires states to ensure that their NHRIs have a focal point which serves as a channel for action to address matters concerning children.

Plan International, Nairobi Forum

In an effort to build partnerships for better protection of a child rights, NANHRI represented NHRIs in a review forum that was organized by Plan International, a humanitarian child centered

development organization. Plan International had prior to the forum initiated an assessment whose overall objective was to establish the effectiveness of NHRIs in the promotion and protection of a child rights and implementation of the UN General Comment No. 2 of the United Nations Convention on the Rights of the Child (CRC) in the Eastern and Southern African Region countries. It was also to assist in identifying opportunities and areas of engagement between Plan International and these institutions. The assessment was undertaken in Kenya, Mozambique and Uganda between October 2013 and January 2014.

The findings revealed that NHRIs faced numerous challenges affecting their ability to effectively engage in child rights protection work. These included limited number of staff, insufficient funding, lack of formal and existing partnerships and/or alliances between the NHRIs and other stakeholders and lack of Children's Ombudsmen. The assessment report recommended that there was need for a formalized system of engagement between NHRIs, state and non-state actors working on children rights, NHRIs should consider increasing the number of staff in a specialized directorate/department to deal with the promotion and protection of child rights, both technical and financial support should be given to NANHRI to implement its strategic plan and develop a capacity building programme for NHRIs as well as strengthen coordination of NHRIs working in the East and Southern African regions. The forum finally deliberated on the way forward in relation to NHRIs engagements on addressing violence against children and came up with draft action plans for Plan International country offices with participating NHRIs and NANHRI for adoption.

Establishment of a child rights unit within the Mozambique Commission

As already indicated above, General Comment No. 2 calls upon State Parties to the Convention on the Rights of the Child (CRC) to ensure that their NHRIs play a significant role in monitoring children's rights. A number of NHRIs have instituted child rights units within their operational structures. These institutions include Mauritius, Malawi Uganda and Zambia where functional child rights units are fully operational. However, a significant number of countries have not established child rights units within their NHRIs. Mozambique National Human Rights Commission is one of those that continue to

operate without a child rights unit or department and has no Commissioner specially assigned to deal with matters involving children. This situation has presented a major challenge for children's rights in Mozambique as the lack of a functional child rights unit can negatively affect the extent to which these rights are made visible and realized.

It is against this background, that NANHRI together with five other organizations, namely Plan Mozambique, ROSC, Rede da Criança, Save the Children, and UNDP, put together a joint effort towards organizing a workshop in collaboration with the Mozambique Human Rights Commission to explore possibilities of establishing a child rights unit within the Commission. During this workshop, NANHRI inducted the commissioners on how NHRIs could effectively advance human rights and child rights through advocacy.

The African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child (ACERWC) considers granting 'affiliate status' to African NHRIs

NANHRI was invited by the African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child during its 23rd Session in Addis Ababa to discuss the possibility of granting of affiliate status to African NHRIs given their mandate of promoting and protecting human rights. These discussions are a very welcome development for NANHRI since such a status will enable NHRIs to monitor and report on recommendations and communications of the ACERWC at the national level.

Budgetary Control, Corruption and Human Rights Conference in Entebbe, Uganda

Budgetary control and analysis is a critical tool for monitoring gaps between policies and action, for ensuring the progressive realization of human rights, for advocating alternative policy choices and prioritization, and ultimately for strengthening the accountability of duty-bearers for the fulfilment of their obligations.

In July 2014, NANHRI in collaboration with the Konrad Adenauer Stiftung (KAS) convened a joint stakeholders' conference to keenly interrogate the nexus between budgetary control, corruption and human rights from an African perspective for effective engagement of state and non-state actors in championing for adequate allocation and



effective utilization of public resources for the full realization of human rights for both, the current and future generations. Participants comprised mainly of parliamentary watchdog committees; officials from state law offices; officials from the offices of budget controllers and auditors general; state watchdog agencies such as the anti-corruption units, the ombudspersons and the public protectors; State and non-state Human Rights Institutions; Civil Society; Private Sector; Academia and the media.

The conference reviewed different conceptual approaches for addressing issues of human rights, entitlements, political accountability and citizen participation in budgetary process and to provide guidance for the identification of entry points, methodologies and partners who can help to strengthen voice, accountability and responsiveness to the citizens in policy and budget processes. The two day conference was attended by delegates from fifteen African countries, namely, Angola Botswana, Burundi, Democratic Republic of Congo (DRC), Ghana, Kenya, Mozambique, Namibia, Nigeria, Rwanda, Senegal, South Africa, Tanzania, Uganda and Zimbabwe.

In conclusion the organizers and the delegates pledged to continue exploring possible solutions to the existing challenges and to build strong networks for continuous engagement and dialogue in search of sustainable solutions.

EFFECTIVE INTERNATIONAL AND REGIONAL COOPERATION AMONG NHRIs

The Tripartite Strategic Partnership Review Meeting - New York, USA

Internationally, NANHRI participated in the 4th annual tripartite strategic partnership review meeting which was held pursuant to the tripartite framework agreement that was concluded between UNDP/OHCHR/ICC in March 2011. The partnership aims at increasing cooperation among the parties towards better coordinating and leveraging of knowledge, expertise and capacity aimed at strengthening the effectiveness of national human rights institutions (NHRIs).

The objective of the 4th Tripartite Strategic

Partnership Review Meeting was to review progress made in the implementation of decisions made at previous strategic partnership meetings and to identify opportunities for future cooperation among the partners. Against this background, a number of substantive decisions relevant to the partnership arose from the meeting, including in relation to: the institutionalization of global methodologies for the NHRI capacity assessment and gap analysis ; the Multi Partner Trust Fund; Knowledge management and communications; The post 2015 development agenda; Extractive industries; Leadership development; Networks involving NHRIs including sub-regional and cross-regional networks; and reporting and monitoring of implementation of decisions of this meeting.

The potentially crucial role of NHRIs with regard to the post 2015 development agenda was highlighted in seminar organized by UNDP. These include among others: contributing to the development of National Action plans; being conveners for discussions; monitoring the implementation of development plans; reporting at national, regional and global levels on progress made. Partners identified the need to actively advocate for the roles of NHRIs in the implementation of the CRPD and the ICC was invited to participate in the 7th Conference of States Parties to the CRPD (COSP 7).

UN Guiding Principles on Business and Human Rights through regional cooperation - Addis Ababa, Ethiopia

Following an invitation to participate in a joint African Union/European Union seminar, on fostering the implementation of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights through regional cooperation, NANHRI made a presentation on **“the African Strategy to advance the Business and Human Rights agenda”**. The seminar was an outcome of previous African Union (AU) - European Union (EU) Human Rights Dialogue of November 2013 organized within the framework of the Joint Africa-EU Strategy. The Seminar’s main objective was to promote the UN Guiding Principles (UNGPs) on BHR in the two regions and to foster peer learning opportunities as well as potential areas of future cooperation between the two institutions. Some of the outcomes of the workshop was the development of an African framework on Business and Human Rights and possible EU assistance in developing National Action Plans on Business and Human Rights upon request.





The UN on the other hand extended their technical support and expertise in the process. The Chair of UN Working Group on Human Rights and Business stressed the need for global commitment to human rights and business and placed more emphasis on implementation by sharing lessons learned at country level. He also signaled that the UN was in the process of preparing simplified guidelines that could assist all stakeholders champion the implementation of the Guiding Principles. The simple guidelines would be available in December 2014. The seminar was held within the broader framework of the UN Human Rights and Business forum and brought together the UN, African Union and European Union stakeholders concerned with the issue of Human Rights and Business (BHR). In conclusion, both AU and EU reaffirmed their support and commitment to the implementation of the UNGPs. The AU stated their endeavor to develop an African owned framework to implement the UNGPs so as to accommodate the uniqueness of the continent, and called upon the RECs, AU Organs and NGOs to work with them.

Capacity building workshop for NHRIs in monitoring implementation of decisions of the African human rights bodies

The 2012-2016 Action Plan for the Human Rights Strategy for Africa calls for strengthening the collaboration on the implementation of decisions of African human rights bodies. In recognition of the important role of NHRIs in promoting and protecting human rights at national level, the African Commission currently grants affiliate status to NHRIs which meet stipulated criteria.

In an effort to develop strong African NHRIs to contribute active monitoring of states' implementation of decisions of regional Human Rights Mechanisms as part of the process of implementing the Human Rights Strategy for Africa, NANHRI implemented a capacity building project for its members in monitoring implementation of decisions on communications of the African human rights bodies. The project has two components; the online learning course that was conducted between 22nd of September to 3rd October 2014 and a face to face training scheduled for 12th and 14th November in Niger. The face to face workshop was however postponed due to Ebola outbreak and will now be held in at the margins of the 56th Ordinary Session of the African Commission on Human and Peoples' Rights to be held in Banjul, the Gambia from 19th - 20th April 2015. The project is being implemented in partnership with and with the support of the Open Society Foundations (OSF); Organisation International de la Francophonie (OIF) and the Implementation Center of the Bristol University.





INNOVATIONS AND LESSONS LEARNT

NANHRI is increasingly adopting training methodologies that will enable it to counter increasing resource challenges and to also take advantage of expanding opportunities especially in the area of ICT. Among these methodologies include the blended learning approach which enables NANHRI to reach a wider membership but using already available resources such as the internet. To this effect, it has conducted blended learning workshops which seek to include an online learning component to the training workshops. In 2014, NANHRI conducted 3 training workshops in the blended learning format.

In addition, NANHRI has also resorted to developing tangible resources for use by NHRIs that have a wider reach than training workshops that would usually only benefit a limited number of participants from within NHRIs. These resources include guides, manuals and tools that can serve as useful references and resources over a long period of time. For example under the 'a region free of torture' project that was funded by OSISA, NANHRI developed a Torture Investigation and documentation and monitoring guideline. And in 2014, it began the process of developing a monitoring guide for use by NHRIs in monitoring the promotion and protection of the rights of Persons with Disabilities as provided for in the UN-CRPD. The development of this manual is still underway and it is earmarked for finalization and roll-out to all NHRIs in 2015.

Also in the context of training workshops, NANHRI adopted training methodologies that sought to infuse a practical approach to learning. It did this by organizing field visits for participants during training workshops. Case in point is the field visits that were conducted during the development of the monitoring guide for the rights of persons with disabilities in Kampala, Uganda. Here, other than sitting through plenary sessions and group works, the participants were also provided with an opportunity to practically test the monitoring guide in a mental health hospital, a clinic, a school and a government office (Gender Ministry). Participants attending the two trainings on monitoring places of detention also benefited from on-site visiting exercises where the Anglophone group in Kampala visited detention

places in the city while the Francophone visited the Lome Central Police Station and the Lome Central Prison.

The evaluation of the project 'a region free of torture' implemented through funding support by OSISA provided great lessons to NANHRI in terms of project design and development especially on the need to properly align objectives and activities in order to increase chances of attaining the desired outcomes or goals.

CHALLENGES

One of the biggest challenges that the network and its member NHRIs are facing is lack of adequate budgetary allocations. Many NHRIs have been unable to operate effectively due to inadequate funds; some have had their budgets cut due to various reasons such as pursuing cases that involve the executive and legislative arms of government. This challenge has a trickle-down effect on NANHRI as these same members are unable to meet their subscription obligations to the Network and thus negatively hampering the operations of the Network.

The NANHRI secretariat has very lean personnel (5 staff members) and this hinders it from carrying out its mandate effectively. This challenge needs to be overcome if the Network is to continue growing and meeting the needs of its members at the regional and international level.

Another challenge facing African NHRIs is the delayed appointment of commissioners in a number of countries. The lack of leadership has affected the capacity of these NHRIs in being accountable to the public and slowed down the pace of human rights promotion and protection in Africa.

The lack of capacity to deal with emerging human rights issues hinder African NHRIs to effectively deal with human rights violations associated with these issues for example:

- Business infringement on human rights especially in the extractive sector
- Spread of terrorism activities in the continent
- Discrimination of vulnerable groups especially the sexual minorities
- Persecution and reprisals on human rights defenders



Finally, the Ebola outbreak in West Africa was and still is a big challenge to NHRIs operating in the affected countries. The outbreak has put into sharp focus the role of NHRIs during Public Health emergencies. NANHRI's planned capacity building activities in West Africa failed to take place in 2014 due to the outbreak, at the same time participation of West African NHRIs to meetings outside the sub region was greatly hampered.

A LOOK AT 2015 AND BEYOND

2015 is very crucial year to NANHRI as it marks the beginning of a new Strategic Plan 2015-2019, which lays down our blueprint for the next five years.

NANHRI will seek to optimize its relevance and potential impact of its membership in promoting a culture of respect for human rights in Africa, by leveraging on the existing partnerships and forging additional linkages with key regional and international human rights organizations and policy making bodies.

NANHRI intends to curve in identifying and offering timely policy analysis and advice on human rights concerns relevant to today's world. From business and human rights issues to debates on sexual minorities, the NANHRI looks to help policy makers and policy-influencers understand the dynamics of a particular issue and its possible evolution and implications, as well as provide policy recommendations thereon.

The year 2015 also marks the end of the Millennium Development Goals and the UN General Assembly is set to adopt "Sustainable Development Goals (SDG)". The Strategic Plan has given priority to ECOSOC rights in recognition of the crucial opportunity for NHRIs to advance human rights-based sustainable development at national level.

African NHRIs will also continue to face a litmus test as they monitor governments counter terrorism measures to ensure that there are safeguards of the rule of law, including mechanisms for accountability and that action taken against criminal suspects does not lead to serious human rights violations such as secret detention, detention without charge or trial, torture, "disappearance", and unfair trials without being seen by the citizenry as being sympathetic to terrorists.

MORE ABOUT NANHRI

The Network organs

The General Assembly

The General Assembly, which is comprised of all the Network members and their agents, is the highest decision-making organ of the Network.

The powers of the General Assembly are:

Define the general orientations of the Network especially those program activities that lead to the realization of the general objectives of the Network

- Admit new members; and in cases of appeal, rule on the complaints tabled by a National institution contesting the decision made by the Steering Committee as regards their request for membership
- Make decisions on expulsions following the recommendations by the Steering Committee
- Amend the Constitution of the Network
- Identify the location of the permanent secretariat
- Establish committees and ad hoc bodies
- Set the amount of membership fees, annual subscriptions and contributions to be paid by members following recommendations of the Steering Committee.
- Elect the President and the Vice President of the Network
- Approve the budget and the financial statements of the Network
- Receive and approve reports of the Steering Committee and other Network organs
- Approve the reports of the Chairperson, the Steering Committee and other organs.

The General Assembly of the Network meets once every two years in ordinary session during the biennial conference of the Network. It may also hold extra-ordinary sessions.

The Steering Committee

The Steering Committee is the governing organ of NANHRI. The chairperson of the Steering Committee is also the NANHRI Chairperson. Its responsibilities, which are outlined in Article 34 of the NANHRI Constitution, include general control and



management of the Secretariat, the appointment and supervision of the Executive Director and other senior staff of the Secretariat and any other functions assigned to it in the present Constitution and by the General Assembly. It comprises of nine members four of whom are ex-officio and the remaining five are elected from amongst the full members of the Network. Elections for the organs for the Network were held during the meeting of the General Assembly held on 27 November 2013 in Accra, Ghana. The elected office holders are:

- NANHRI Chair: Ms Laretta V Lamptey, Commissioner, Commission on Human Rights and Administrative Justice - Ghana
- NANHRI Vice-Chair: Dr Chemuta D Banda, Chair, National Commission on Human Rights and Freedoms - Cameroon
- Immediate Former NANHRI Chair: Adv. Lourence M Mushwana, Chair, South African Human Rights Commission
- Host Institution of the NANHRI Secretariat: Ms. Kagwiria Mbogori, Chair, Kenya National Commission on Human Rights
- Central Africa Representative: Rev. Emmanuel Ntakarutimana, Chair, *Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme* -Burundi
- North Africa Representative: Mr Driss El Yazami, Chair, *Conseil National des Droits de l'Homme* - Morocco
- Southern Africa Representative: Amb. Sophie A Kalinde, Chair, Malawi Human Rights Commission
- West Africa Representative: Prof. Bem Angwe, Executive Secretary, National Human Rights Commission of Nigeria
- East Africa Representative: Mr Med SK Kaggwa, Chair, Uganda Human Rights Commission

The Accreditation Committee

The Accreditation Committee is composed of one member from each of the five African regions with the Chair being elected among the members of the Steering Committee.

The main task of the Accreditation Committee is to review and make recommendations on membership applications.

This committee does not determine the status of

NHRIs as this task is left to the ICC Sub Committee on Accreditation so as to avoid duplication and a possible unnecessary contradiction.

Members of the Accreditation Committee are as follows:

- Central Africa Representative - National Commission on Human Rights and Freedoms - Cameroon
- North Africa Representative - Commission Nationale des Droits de l'Homme - Mauritania
- East Africa Representative Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme - Burundi
- West Africa Representative - Human Rights Commission of Sierra Leone
- South Africa Representative - Office of the Ombudsman - Namibia

The Bureau

The Bureau is comprised of the Chair, the Vice Chair, and the Chairperson of the Accreditation Committee.

The Secretariat

The NANHRI Secretariat is a permanent body that coordinates all activities of the Network in supporting and strengthening African NHRIs. It is hosted by the Kenya National Commission on Human Rights (KNCHR) in Nairobi, Kenya and reports to the NANHRI Steering Committee. The Secretariat managed by Executive Director and became operational in 2007 and since then, most of its work has been to put in place effective institutional and programmatic infrastructure to implement the Network's mandate. To achieve its objectives, the Network endeavors to develop and nurture a good working relationship with the African NHRIs and other national, regional and international partners that are relevant to its mission. Before 2007, NANHRI's predecessor, the Coordinating Committee of African National Human Rights Institutions had its Secretariat hosted by the South African Human Rights Commission (SAHRC). In April 2005 during a meeting held in Geneva a decision was taken to establish an independent and permanent Secretariat of the then Coordinating Committee in Kenya. This decision was reaffirmed in the Abuja Declaration, which was an outcome of the Fifth Conference of African NHRIs held in 2005 in Abuja, Nigeria. Currently, the Secretariat





comprises of 5 employees; an executive director, a programs manager, a programme officer, an accountant and an office administrator.

NANHRI Members

Membership of the Network is open to all NHRIs in Africa. National institutions wishing to become NANHRI members are invited to present a request for admission to the Steering Committee, which, shall clearly indicate whether the institution has been established in conformity with the *Paris Principles* and should be justified and accompanied by the necessary documentation. The institution should equally ensure that its enabling legislation is in conformity with the present NANHRI Constitution. An NHRI that is seeking membership as an associate member of the Network shall clearly indicate this in the request for admission. It should also demonstrate that its interests and activities correspond to the Constitution of the Network and outline what measures it intends to take to ensure compliance with the *Paris Principles* within a period of not more than two years. A Full Member may recommend the admission of another institution as an observer member provided that this proposal is in writing and addressed to the Steering Committee justifying that the national organization in question meets the requirements for observer status.



NANHRI Membership and latest ICC accreditation

In NANHRI, compliance with the *Paris Principles* also forms the basis of membership status. The following is a comprehensive list of NANHRI members and their respective NANHRI and ICC membership and accreditation status.

NO:	COUNTRY AND NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTION	MEMBERSHIP	STATUS
1.	Algeria: Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme	Associate member	B
2.	Benin: Commission béninoise des droits de l'Homme	Observer member	C
3.	Burkina Faso: Commission nationale des droits de l'Homme	Observer member	Not ICC accredited
4.	Burundi: Commission nationale indépendante des droits de l'Homme	Full member	A
5.	Cameroon: National Commission on Human Rights and Freedoms	Full member	A
6.	Cape Verde : Comissão nacional para os direitos e a cidadania	Observer member	Not ICC accredited
7.	Chad: Commission nationale des droits de l'Homme	Associate member	B
8.	Comoros : Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés	Observer member	Not ICC accredited
9.	Congo (Democratic Republic of) : Commission nationale des droits de l'Homme	Observer member	Not ICC accredited
10.	Congo (Republic of): Commission nationale des droits de l'Homme	Associate member	B
11.	Cote d'Ivoire : Commission nationale des droits de l'Homme	Observer member	Not ICC accredited
12.	Djibouti : Commission nationale des droits de l'Homme	Observer member	Not ICC accredited
13.	Egypt: National Council for Human Rights	Full member	A
14.	Ethiopia: Ethiopian Human Rights Commission	Associate member	B
15.	Gabon: Commission nationale des droits de l'Homme	Observer member	Not ICC accredited
16.	Ghana: Commission on Human Rights and Administrative Justice	Full member	A
17.	Guinea (Republic of): Observatoire national de la démocratie et des droits de l'Homme	Observer member	Not ICC accredited
18.	Guinea Bissau: Comissão nacional para os direitos humanos	Observer member	Not ICC accredited
19.	Kenya: Kenya National Commission on Human Rights	Full member	A
20.	Liberia: Independent National Commission for Human Rights	Observer member	Not ICC accredited



21.	Madagascar: Commission nationale des droits de l'Homme	Observer member	C
22.	Malawi: Malawi Human Rights Commission	Full member	A
23.	Mali: Commission nationale des droits de l'Homme	Associate member	B
24.	Mauritania: Commission nationale des droits de l'Homme	Full member	A
25.	Mauritius: Commission nationale des droits de l'Homme	Full member	A
26.	Morocco: Conseil nationale des droits de l'Homme	Full member	A
27.	Mozambique: Mozambique Human Rights Commission	Observer member	Not ICC accredited
28.	Namibia: Office of the Ombudsman	Full member	A
29.	Niger: Commission Nationale des Droits des l'Homme	Observer member	Not ICC accredited
30.	Nigeria: National Human Rights Commission of Nigeria	Full member	A
31.	Rwanda: National Commission for Human Rights	Full member	A
32.	Senegal: Comité sénégalais des droits de l'Homme	Associate member	B
33.	Sierra Leone: Human Rights Commission of Sierra Leone	Full member	A
34.	South Africa: South African Human Rights Commission	Full member	A
35.	Sudan: The National Commission for Human Rights of Sudan	Observer member	Not ICC accredited
36.	South Sudan: South Sudan Human Rights Commission	Observer member	Not ICC accredited
37.	Swaziland: Commission on Human Rights and Public Administration/Integrity	Observer member	Not ICC accredited
38.	Tanzania: Commission for Human Rights and Good Governance (CHRGG).	Full member	A
39.	Togo: Commission nationale des droits de l'homme	Full member	A
40.	Tunisia: Comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales	Associate member	B
41.	Uganda: Uganda Human Rights Commission	Full member	A
42.	Zambia: Zambia Human Rights Commission	Full member	A
43.	Zimbabwe: Zimbabwe Human Rights Commission	Observer member	Not ICC accredited
44.	Libya: National Council for Civil Liberties and Human Rights of Libya (NCCLHRL)	Observer member	B





UNDERSTANDING THE PARIS PRINCIPLES

These *Paris Principles* were adopted in 1993 by the UN General Assembly and are today accepted as the test of an NHRI's legitimacy and credibility.

States bear the primary responsibility for the promotion and protection of human rights within their jurisdictions. Civil society actors have over the years taken up the role of human rights defenders, assisting victims in raising their voices over human rights abuses and conducting key research and litigation to ensure rights are promoted and protected. However, protection gaps continue to exist. Since the 1970s, a new kind of player in this human rights framework began to arise. Bridging the gap between civil society and the state, some countries began to establish national institutions that were both public bodies created by law and funded by government, but independent enough to pursue in better focus, the promotion and protection of human rights. These national institutions grew in number and efficiency, leading to their formal recognition by the United Nations as indispensable players in human rights defense.

However, there remained significant differences between NHRIs across the globe. While some were truly independent and a valuable addition to the check and balance system that makes contemporary democracies work, others were only NHRIs by name but remained heavily reliant on political will. To ensure that minimum standards were met before a national institution could be universally recognized, the *Paris Principles* (See Annex I) were established in 1991 by the Workshop on National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights. These *Paris Principles* were adopted in 1993 by the UN General Assembly and are today accepted as the test of an NHRI's legitimacy and credibility. An NHRI with A status under the *Paris Principles* is accorded the right to address the UN Human Rights Council, attend sessions in dedicated seating and issue documents under their own symbol. There are many different forms of NHRIs. However, they share the common defining feature of being an independent body created by government to promote and protect human rights. However, their functions vary according to their mandate.

While some are mandated to promote non-discrimination and civil and political rights, others also (hold) handle economic, social and cultural rights. While some only have promotional mandates, others have protection powers of receiving and determining complaints of human rights abuses and powers to initiate investigations. Others too

have mandates over administrative justice and allegations of corruption, effectively making these NHRIs also Ombudsmen. NHRIs may be created by the Constitution or by statute law and may be mandated to not only make report to executive government on the status of human rights in their respective countries, but also advice parliament. However, all have the promotional mandate of raising public awareness and providing human rights education to the institutions of the state as well as the general public. NHRIs also form a key component in the international monitoring of state compliance to human rights treaties and their cooperation with international treaty bodies is an important element in this task.

NHRIs that are in full compliance with the *Paris Principles* are accredited as Class A NHRIs. These will be established by law, be financially and politically independent of government yet funded by the public purse and appointed through acceptable apolitical processes, be mandated to not only promote but also protect human rights through receiving complaints and initiating investigations, and be free to cooperate with international human rights bodies independent of the state's foreign affairs power. NHRIs that only have a partial compliance with the *Paris Principles* are accredited as Class B NHRIs. Class C NHRIs are those that are not complaint with the *Paris Principles*.

In NANHRI, compliance with the *Paris Principles* also forms the basis of membership status. NANHRI's Constitution determines an African NHRI's membership status. Class 'A' NHRIs are admitted as full members of NANHRI. They have the right to vote at the ordinary and extra-ordinary sessions of the General Assembly and seek elective office of the Network. They also exercise administrative and decision making authority over the Network. 'B' Status NHRIs, those which strive to comply with the *Paris Principles* within a period of not more than two years, are admitted as associate members of NANHRI and, can take part in the General Assembly session but they cannot vote or seek elective positions.

'C' Status NHRIs are non-compliant with the *Paris Principles*. They are admitted as observer members of NANHRI. They too can take part in the General Assembly session but they cannot vote or seek elective positions.





NETWORK OF AFRICAN NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (NANHRI)

(A company limited by guarantee and not having a share capital)

Statement of comprehensive income For the year ended 31st Decem ber 2014

	2014 Actual Kshs	2014 Actual USD	2013 Actual Kshs	2013 Actual USD
INCOME				
Membership Fees	13,633,880	157,000	13,159,800	154,186
Grant and Dona- tions income	29,483,993	339,521	40,893,763	479,130
Other Income	1,747,946	20,128	74,650	875
Total operating income	44,865,819	516,649	54,128,213	634,191
EXPENDITURE				
Administrative Ex- penditure	19,437,355	223,826	24,391,325	285,780
Program Expendi- ture	14,632,085	168,492	23,446,683	274,713
Total operating expenditure	34,069,440	392,318	47,838,008	560,493
Surplus for the year	10,796,379	124,331	6,290,205	73,698





NETWORK OF AFRICAN NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (NANHRI)

(A company limited by guarantee and not having a share capital)

Statement of financial position as at 31st December 2014

	2014	2014	2013	2013
	Kshs	USD	Kshs	USD
NON - CURRENT ASSETS				
Property and equipment	470,724	5,321	708,379	8,300
Intangible assets	-	-	20,324	238
	470,724	5,321	728,703	8,538
CURRENT ASSETS				
Receivables and prepayments	30,075,449	339,989	25,440,287	298,070
Cash and cash equivalents	21,391,464	241,821	13,243,659	155,169
	51,466,913	581,810	38,683,946	453,239
CURRENT LIABILITIES				
Payables and accruals	4,240,648	47,939	2,512,039	29,432
NET CURRENT ASSETS	47,226,265	533,871	36,171,907	423,807
NET ASSETS	47,696,989	539,192	36,900,610	432,345
Represented by:				
CAPITAL FUND	470,724	5,321	728,702	8,538
GENERAL FUND	45,866,232	518,496	34,811,875	407,872
RESTRICTED FUND	1,360,033	15,375	1,360,033	15,935
	47,696,989	539,192	36,900,610	432,345





Network of African National Human Rights Institutions (NANHRI)

2nd Floor, CVS Plaza, Lenana Road

P.O Box 74359-00200

Nairobi, Kenya

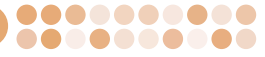
Telephone +254 20 2717908/928/2712664

Fax: +254 20 8041422

Email: info@nanhri.org

**Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme
(RINADH)**

2ème Etage, CVS Plaza, Lenana Road
B.P 74359-00200
Nairobi, Kenya
Téléphone + 254 208041422
Email: info@nanhri.org



	2014	2014	2013	2013
	Shillings Kenya	Dollars US	Shillings Kenya	Dollars US
ACTIF IMMOBILISES				
Biens immobiliers et Equipements	470 724	5 321	708 379	8 300
Actifs incorporels	-	-	20 324	238
ACTIFS INCORPORELS				
Créances et paiements anticipés	30 075 449	339 989	25 440 287	298 070
Trésorerie et équivalents	21 391 464	241 821	13 243 659	155 169
51 466 913	581 810	38 683 946	453 239	
PASSIF A COURT TERME				
Comptes créditeurs et charges	4 240 648	47 939	2 512 039	39 432
ACTIFS INCORPORELS NETS	47 226 265	533 871	36 171 907	423 807
ACTIF NET	47 696 989	539 192	36 900 610	432 345

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2014





	2014	2014	2013	2013
Résultats réels	Shillings kenyans	Dollars US	Shillings kenyans	Dollars US
RESULTAT				
Droits d'adhésion	13 633 880	157 000	13 159 800	154 186
Subventions et Dons	29 483 993	339 521	40 893 763	479 130
Autres Revenus	1 747 946	20 128	74 650	875
Total Résultat	44 865 819	516 649	54 128 213	634 191
d'Exploitation				
DEPENSES				
Frais administratifs	19 437 355	223 826	24 391 325	285 780
Dépenses de Programmes	14 632 085	168 492	23 446 683	274 713
Total des Dépenses	34 069 440	392 318	47 838 008	560 493
d'Exploitation				
Excédent de l'Exercice	10 796 379	124 331	6 290 205	73 698

ETATS DU RESULTAT GLOBAL POUR L'ANNEE CLOTUREE AU 31 DECEMBRE 2014



Paris sont qualifiées d'INDH de Statut B. Les INDH de Statut C sont celles qui ne respectent pas les Principes de Paris.

Au RINADH, le respect des Principes de Paris est aussi la condition fondamentale qui fonde l'octroi du statut de membre. L'Acte constitutif du RINADH détermine le statut de membre des INDH africaines. Les INDH de statut A sont admises en qualité de membres à part entière du RINADH. Elles ont le droit de participer au vote lors des sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale et de briguer des fonctions électives au sein du Réseau. Elles exercent des pouvoirs administratifs et de décision au sein du Réseau. Les INDH de statut B, celles qui font des efforts pour se mettre en conformité avec les Principes de Paris dans une période qui ne dépassera pas deux ans, sont acceptées en tant que membres associés du RINADH et peuvent prendre part à l'Assemblée générale, sans pour autant être autorisées à voter ou à briguer des fonctions électives.

Les INDH de statut C ne sont pas en conformité avec les Principes de Paris. Elles sont admises en qualité de membres jouissant du statut d'observateur au sein du RINADH. Elles peuvent aussi prendre part à l'Assemblée générale, sans pour autant être autorisées à voter ou à briguer des fonctions électives.

Nations Unies, d'assister aux séances à des places réservées et de distribuer des documents portant leur propre symbole. Il existe de nombreuses formes d'INDH. Cependant, elles partagent une même caractéristique, celle d'être des organismes indépendants créés par le gouvernement pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Cependant, leurs fonctions varient en fonction de leur mandat.

Si certaines ont pour mandat de promouvoir la non-discrimination et les droits civils et politiques, d'autres ont/gèrent des droits économiques, sociaux et culturels. Bien que certaines institutions n'aient que des mandats de promotion, d'autres ont des pouvoirs de protection qui les autorisent à recevoir et à statuer sur les plaintes relatives à des abus des droits de l'homme et des pouvoirs pour initier des enquêtes. D'autres encore ont des mandats relatifs à la justice administrative et aux allégations de corruption, si bien que ces INDH sont aussi de véritables Médiateurs. Les INDH peuvent être créés par l'Acte constitutif ou par la législation et peuvent avoir pour mandat, non seulement de rendre compte au pouvoir exécutif de la situation des droits de l'homme dans leurs pays respectifs, mais également de donner des avis au Parlement. Cependant, toutes ces institutions ont un mandat de promotion en vertu duquel elles doivent sensibiliser les populations et fournir, aux institutions de l'Etat ainsi qu'aux populations en général, une éducation en matière de droits de l'homme. L'INDH constitue également un élément clé des efforts internationaux de contrôle du respect, par les Etats, des traités des droits de l'homme et leur coopération avec les organes de traités est un volet important de cette tâche.

Les INDH jugées en parfaite conformité avec les Principes de Paris sont qualifiées d'institutions de statut A. Elles doivent avoir été créées en vertu de la loi, être financièrement et politiquement indépendantes du gouvernement, tout en étant financées sur fonds publics et nommées par le biais de processus apolitiques et acceptables, avoir non seulement pour mandat de promouvoir, mais également de protéger, les droits de l'homme en recevant des plaintes et en initiant des enquêtes et être libres de coopérer avec les organismes internationaux des droits de l'homme non assujettis à la politique étrangère de l'Etat. Les INDH qui ne respectent que de manière partielle les Principes de

Comprendre les Principes de Paris

Ces Principes de Paris ont été adoptés en 1993, par l'Assemblée générale des Nations Unies, ils sont aujourd'hui acceptés comme le critère prépondérant pour juger de la légitimité et de la crédibilité d'une INDH.

Les Etats sont les principaux responsables de la promotion et de la protection des droits de l'homme au sein de leurs juridictions. Les acteurs de la société civile ont, au cours des années, assumé le rôle de défenseurs des droits de l'homme en aidant les victimes à faire entendre leur voix au sujet des abus des droits de l'homme et en menant d'importantes recherches et activités de contentieux afin d'assurer la promotion et la protection des droits. Cependant, des lacunes subsistent encore au niveau de la protection. Depuis les années 70, un nouveau genre d'acteur a commencé à apparaître dans ce cadre des droits de l'homme. Combattant le fossé entre la société civile et l'Etat, certains pays ont commencé à mettre en place des institutions nationales qui étaient à la fois des organismes publics créés par la loi et financés par le gouvernement, mais assez indépendants pour poursuivre la promotion et la protection des droits de l'homme par une action mieux ciblée. Ces institutions nationales ont augmenté en nombre et renforcé leur efficacité, permettant ainsi la reconnaissance formelle, par les Nations Unies, de leur rôle d'acteurs indispensables pour la défense des droits de l'homme.

Cependant, il subsiste d'importantes différences entre les différentes INDH du monde. Alors que certaines d'entre elles étaient réellement indépendantes et constituaient un précieux atout pour le système de contre-pouvoirs grâce auquel les démocraties modernes fonctionnent, d'autres n'étaient des INDH que de nom et restaient fortement soumises à la volonté des autorités politiques. Pour garantir que des normes minimums sont observées avant la reconnaissance universelle d'une institution nationale, les Principes de Paris (voir Annexe I) ont été établis en 1991 par le Séminaire des Institutions nationales pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme. Ces Principes de Paris ont été adoptés en 1993, par l'Assemblée générale des Nations Unies et ils sont aujourd'hui acceptés comme critère pour juger de la légitimité et de la crédibilité d'une INDH. Une INDH dotée du statut A en vertu des Principes de Paris bénéficie du droit de s'adresser au Conseil des Droits de l'Homme des



21.	Madagascar : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre observateur	C
22.	Malawi : <i>Malawi Human Rights Commission</i>	Membre à part entière	A
23.	Mali : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre associé	B
24.	Mauritanie : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre à part entière	A
25.	Maurice : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre à part entière	A
26.	Maroc : Conseil National des Droits de l'Homme	Membre à part entière	A
27.	Mozambique : <i>Mozambique Human Rights Commission</i>	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
28.	Namibie : Bureau du Médiateur	Membre à part entière	A
29.	Niger : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
30.	Nigeria : <i>National Human Rights Commission of Nigeria</i>	Membre à part entière	A
31.	Rwanda : National Commission for Human Rights	Membre à part entière	A
32.	Sénégal : Comité sénégalais des droits de l'Homme	Membre associé	B
33.	Sierra Leone : <i>Human Rights Commission of Sierra Leone</i>	Membre à part entière	A
34.	Afrique du Sud : <i>South African Human Rights Commission</i>	Membre à part entière	A
35.	Soudan : <i>The National Commission for Human Rights of Sudan</i>	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
36.	Soudan du Sud : <i>South Sudan Human Rights Commission</i>	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
37.	Swaziland : <i>Commission on Human Rights and Public Administration/Integrity</i>	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
38.	Tanzanie : <i>Commission for Human Rights and Good Governance (CHRAAG)</i> .	Membre à part entière	A
39.	Togo : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre à part entière	A
40.	Tunisie : Comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales	Membre associé	B
41.	Ouganda : <i>Uganda Human Rights Commission</i>	Membre à part entière	A
42.	Zambie : <i>Zambia Human Rights Commission</i>	Membre à part entière	A
43.	Zimbabwe : <i>Zimbabwe Human Rights Commission</i>	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
44.	Libye : <i>National Council for Civil Liberties and Human Rights of Libya (NCCLHRL)</i>	Membre associé	B





N° :	PAYS ET INSTITUTION NATIONALE DES	MEMBRES	STATUT
1.	Algérie : Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme	Membre associé	B
2.	Bénin : Commission béninoise des droits de l'Homme	Membre observateur	C
3.	Burkina Faso : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
4.	Burundi : Commission nationale indépendante des droits de l'Homme	Membre à part entière	A
5.	Cameroun : Commission nationale des Droits de l'Homme et des Libertés	Membre à part entière	A
6.	Cap-Vert : Comissão nacional para os direitos e a cidadania	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
7.	Tchad : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre associé	B
8.	Comores : Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
9.	Congo (République démocratique) : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
10.	Congo (République du) : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre associé	B
11.	Côte d'Ivoire : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
12.	Djibouti : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
13.	Egypte : National Council for Human Rights	Membre à part entière	A
14.	Ethiopie : Ethiopian Human Rights Commission	Membre associé	B
15.	Gabon : Commission nationale des droits de l'Homme	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
16.	Ghana : Commission on Human Rights and Administrative Justice	Membre à part entière	A
17.	Guinée (République de) : Institution indépendante des Droits de l'Homme	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
18.	Guinée-Bissau : Comissão nacional para os direitos humanos	Membre observateur	Non accrédité par le CIC
19.	Kenya : Kenya National Commission on Human Rights	Membre à part entière	A
20.	Liberia : Independent National Commission for Human Rights	Membre observateur	Non accrédité par le CIC

Membres du RINADH et dernière accréditation par le CIC

Au RINADH, le respect des Principes de Paris est aussi la condition fondamentale du statut de membre. La liste complète des membres du RINADH et leurs statuts respectifs, s'agissant de leur qualité de membres du RINADH et du CIC et de leur accréditation, est fournie ci-dessous.





Kenya, et est placé sous la tutelle du Comité directeur du RINADH. Le Secrétaire est dirigé par le Directeur exécutif, il est devenu opérationnel en 2007 et, depuis, a été surtout occupé à mettre en place une infrastructure institutionnelle et programmatique efficace afin de mettre en œuvre le mandat du Réseau. Pour atteindre cet objectif, le Réseau s'efforce de mettre au point et d'entretenir une bonne relation de travail avec les INDH africaines et autres partenaires nationaux, régionaux et internationaux utiles à sa mission. Avant 2007, le Secrétaire du RINADH, le Comité de Coordination des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme, était hébergé par la Commission des Droits de l'Homme d'Afrique du Sud (South African Human Rights Commission - SAHRC). En avril 2005, une réunion qui s'était tenue à Genève avait décidé l'installation, au Kenya, d'un Secrétaire indépendant et permanent du Comité de Coordination de l'époque. Cette décision avait été réaffirmée par la Déclaration d'Abuja, adoptée par la Cinquième Conférence des INDH africaines, réunie en 2005, à Abuja, au Nigeria. Présentement, les membres du personnel du Secrétaire sont au nombre de 5 : un Directeur exécutif, un gestionnaire des programmes, un chargé des programmes, un comptable et un administrateur du bureau.

Membres du RINADH

Toutes les INDH d'Afrique peuvent adhérer au Réseau. Les institutions nationales souhaitant acquérir la qualité de membres du RINADH sont invitées à soumettre, au Comité directeur, une demande d'adhésion qui indiquera clairement si l'institution a été créée dans le respect des Principes de Paris, demande qui sera motivée et accompagnée des documents requis. L'institution devra, en outre, garantir que sa législation habitante est en conformité avec l'Acte constitutif du RINADH en vigueur. Une INDH souhaitant acquérir la qualité de membre associé du Réseau doit le préciser clairement dans sa demande d'adhésion. Elle doit aussi administrer la preuve que ses intérêts et activités sont en harmonie avec l'Acte constitutif du Réseau et présenter succinctement les mesures qu'elle entend prendre pour se conformer aux Principes de Paris dans une période ne dépassant pas deux ans. Un membre à part entière peut recommander l'octroi du statut d'observateur à une autre institution, à condition que cette proposition soit faite par écrit et adressée au Comité directeur, accompagnée des preuves attestant que l'organisation concernée remplit les conditions fixées pour l'acquisition du statut d'observateur.

Le Comité d'Accréditation a pour tâche principale d'étudier les demandes d'adhésion et de faire des recommandations à ce sujet.

Le Comité d'Accréditation est composé d'une institution membre de chacune des cinq régions africaines, son Président étant élu parmi les membres du Comité directeur.

Comité d'Accréditation

- Représentant de l'Afrique de l'Est : M. Med SK Kagwa, Président, *Uganda Human Rights Commission*
- Représentant de l'Afrique de l'Ouest : Prof. Bem Angwe, Secrétaire exécutif, *National Human Rights Commission of Nigeria*
- Représentant de l'Afrique du Nord : M. Driss El Yazami, Président, Conseil National des Droits de l'Homme - Maroc
- Représentant de l'Afrique australe : L'Ambassadrice Sophie A Kalinde, Présidente, *Malawi Human Rights Commission*
- Représentant de l'Homme - Burundi : Emmanuel Ntakarutimana, Président, Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme - Burundi
- Représentant de l'Afrique centrale : Frère Emmanuel Ntakarutimana, Président, Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme - Burundi

Ce comité ne détermine pas le statut des INDH, cette tâche étant confiée au Sous-comité d'Accréditation du CIC afin d'éviter tout chevauchement d'activités et une éventuelle contradiction inutile.

Les Membres du Comité d'Accréditation sont les suivants :

- Représentant de l'Afrique centrale : Commission nationale des Droits de l'Homme - Cameroun
- Représentant d'Afrique du Nord : Commission Nationale des Droits de l'Homme - Mauritanie
- Représentant d'Afrique de l'Est : Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme - Burundi
- Représentant d'Afrique de l'Ouest - *Human Rights Commission of Sierra Leone*
- Représentant de l'Afrique Australe - *Office of the Ombudsman* (Bureau du Médiateur) - Namibie

Le Bureau

Le Bureau est composé du/de la Président(e), du/de la Vice-président(e) et du/de la trésorier.

Le Secréariat

Le Secréariat du RINADH est un organisme permanent qui coordonne toutes les activités du Réseau visant à soutenir et à renforcer les INDH africaines. Il est hébergé par la *Kenya National Commission on Human Rights* (KNCHR) à Nairobi.





- Présidente du RINADH : Mme Lauretta V Lamptey, Commissaire, *Commission on Human Rights and Administrative Justice* – Ghana
 - Vice-présidente du RINADH : Dr Chermuta D Banda, Président de la Commission nationale des Droits de l'Homme et des Libertés – Cameroun
 - Président sortant du RINADH : M. Lourenço M Mushwana, Président, *South African Human Rights Commission*
 - Institution hôte du Secrétariat du RINADH : Mme Kagwiria Mbogori, Présidente, *Kenya National*
- élu sont les suivants :

au cours de la réunion de l'Assemblée générale du 27 novembre 2013, à Accra, au Ghana. Les membres au sein des organes du Réseau ont été organisés les membres à part entière du Réseau. Les élections membres de droit, les cinq restants étant élus parmi Il comprend neuf membres, dont quatre sont assignent l'Acte constitutif et l'Assemblée générale. du Secrétariat et toute autre fonction que lui et des autres membres du personnel d'encadrement nomination et la supervision du Directeur exécutif le contrôle général et la gestion du Secrétariat, la responsabilité, définies dans l'article 34 de l'Acte constitutif du RINADH, portent, notamment, sur Le Comité directeur est l'instance dirigeante du RINADH. Le président du Comité directeur est également le Président du RINADH. Ses

Le Comité directeur

- Etablir des comités et des organismes spéciaux
 - Fixer le montant des frais d'adhésion, des souscriptions et contributions annuelles à verser aux membres suite à des recommandations du Comité directeur;
 - Elire le Président et le Vice-président du Réseau
 - Approuver le Budget et les états financiers du Réseau
 - Recevoir et approuver les rapports du Comité directeur et des autres organes du Réseau
 - Approuver les rapports du Président, du Comité directeur et des autres organes.
- L'Assemblée générale du Réseau se réunit une fois tous les deux ans en session ordinaire au cours de la conférence biennale du Réseau. Elle peut aussi tenir des sessions extraordinaires.

PLUS DE DETAILS SUR LE RINADH

Les organes du Réseau

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale, qui regroupe tous les membres du Réseau et leurs agents, est l'organe de décision suprême du Réseau.

L'Assemblée générale a les pouvoirs suivants :

- Définir les orientations générales du Réseau, en particulier les activités de programme qui mènent à la réalisation des objectifs généraux du Réseau
- Admettre de nouveaux membres et, en cas d'appel, statuer sur la réclamation d'une institution nationale qui conteste une décision prise par le Comité directeur en ce qui concerne leur demande d'adhésion
- Prendre des décisions sur les exclusions faisant suite à des recommandations du Comité directeur
- Amender l'Acte constitutif du Réseau
- Décider du lieu du siège social du secrétariat permanent

éventuelles, tout en faisant des recommandations stratégiques à ce sujet

L'année 2015 marque également la fin des Objectifs de Développement pour le Millénaire et l'Assemblée générale de l'ONU est en voie d'adopter les « Objectifs de Développement durable (ODD) ». Le Plan stratégique donne la priorité aux droits ECOSOC, reconnaissant ainsi l'occasion privilégiée que les INDH ont de promouvoir, au niveau national, le développement durable basé sur les droits. Les INDH africaines continueront également à être mis à l'épreuve dans leurs activités de contrôle des mesures prises par les gouvernements pour lutter contre le terrorisme par leur rôle de garants du respect de la légalité, notamment par des mécanismes de responsabilisation et en veillant à ce que les mesures prises contre les personnes suspectées d'avoir commis des actes criminels ne provoquent pas de graves violations des droits de l'homme, comme des détentions au secret, des détentions sans inculpation ou procès, des tortures, des « disparitions » et des procès inéquitables, sans pour autant être considérées par les citoyens comme éprouvant des sympathies pour les terroristes.





Le déficit de capacités de prise en charge des questions émergentes des droits de l'homme empêche les INDH africaines de lutter avec efficacité contre les violations des droits de l'homme associées à ces questions par exemple :

- Violation des droits de l'homme par les entreprises, en particulier dans le secteur de l'industrie extractive
- Augmentation des activités terroristes dans les pays
- Discrimination à l'endroit des groupes vulnérables, en particulier des minorités sexuelles
- Persécution et représailles à l'endroit des défenseurs des droits de l'homme

En définitive, l'épidémie d'Ebola était et demeure un important défi pour les INDH qui interviennent dans les pays touchés. L'épidémie a mis en évidence le rôle des INDH au cours des urgences de Santé publique. Les activités de renforcement des capacités prévues par le RINADH en Afrique de l'Ouest n'ont pas pu se tenir en 2014, du fait de l'épidémie, et, dans le même temps, la participation des INDH de l'Afrique de l'Ouest à des réunions organisées à l'extérieur de la sous-région a été fortement compromise.

REGARD SUR L'ANNÉE 2015 ET AU-DELA

2015 est une année très importante pour le RINADH, car elle marque le début d'un nouveau Plan stratégique 2015-2019, qui nous montre la voie à suivre pour les cinq prochaines années.

Le RINADH tentera d'optimiser son utilité et l'impact potentiel de ses membres sur la promotion de la culture du respect des droits de l'homme en Afrique en mettant à profit les partenariats existants et en tissant de nouveaux liens avec les organisations régionales et internationales des droits de l'homme et les organismes de décisions clés.

d'aujourd'hui en identifiant et en proposant une analyse et des avis stratégiques en temps opportun. Qu'il s'agisse de questions touchant aux entreprises et droits de l'homme, ou même des débats sur les minorités sexuelles, le RINADH a l'intention d'aider les décideurs politiques et les personnes influentes dans la politique à comprendre la dynamique d'une question donnée et son évolution et ses implications

de l'homme en Afrique.

de rester assis pendant les plénaires et les travaux de groupe, les participants ont eu la possibilité de tester de manière pratique le guide de suivi dans un hôpital psychiatrique, une clinique, une école et un département gouvernemental (ministère chargé des Questions de Genre). Les participants aux deux sessions de formation sur le contrôle des lieux de détention ont également tiré profit des exercices de visite sur terrain, dans le cadre desquels le groupe anglophone a visité des lieux de détention à Kampala, tandis que le groupe francophone a visité la Police centrale et la Prison centrale de Lomé.

DEFIS

L'un des plus importants défis auxquels le réseau et ses INDH membres sont confrontés est celui de l'insuffisance des allocations budgétaires. Bon nombre d'INDH ont été incapables de fonctionner avec efficacité en raison de ce déficit de ressources financières, certaines ayant, pour diverses raisons, subi des coupures dans leur budget, par exemple pour avoir initié des poursuites contre des autorités des pouvoirs exécutif ou législatif. Ce problème a des effets sur le RINADH car ces mêmes membres ne sont pas en mesure de faire face à leurs obligations en termes de souscription au Réseau et, par conséquent, compromettent les opérations du Réseau.

Le secrétariat du RINADH dispose d'un personnel très restreint (5 membres du personnel), ce qui l'empêche de remplir son mandat avec efficacité. Il convient de trouver une solution à ce problème si le Réseau doit continuer de se développer et satisfaire les besoins de ses membres aux niveaux régional et international.

Un autre défi interpelle les INDH africaines, celui du retard dans la nomination des commissaires dans un certain nombre de pays. Le déficit de leadership a compromis les capacités de ces INDH à rendre compte aux populations et ralenti le rythme des activités de promotion et de protection des droits



INNOVATIONS ET LEÇONS RETENUES

Le RINADH a de plus en plus tendance à adopter des méthodes de formation susceptibles de lui permettre de trouver une solution aux problèmes sans cesse plus importants de déficit de ressources et, en outre, de tirer profit des opportunités croissantes, en particulier dans le domaine des TIC. Il s'agit, notamment, de l'approche de l'apprentissage mixte, grâce à laquelle le RINADH peut toucher un nombre plus important de membres, mais en utilisant des ressources déjà disponibles, comme l'Internet. À cet effet, il a organisé des séminaires d'apprentissage mixtes ayant pour finalité d'insérer un volet apprentissage en ligne dans les séminaires de formation. En 2014, le RINADH a organisé 3 séminaires de formation sous le format de l'apprentissage mixte.

En sus, le RINADH a également décidé de mettre au point des ressources concrètes, que les INDH pourraient utiliser afin d'avoir un impact allant au-delà des séminaires de formation, qui ne bénéficient généralement qu'à un faible nombre de participants issus des INDH. Ces ressources comprennent des guides, des manuels et des instruments susceptibles de servir de références utiles et de ressources pendant une longue période. Par exemple, dans le cadre du projet « une région sans torture », financé par OSISA, le RINADH a élaboré des lignes directrices pour l'instruction, la documentation et le suivi des allégations de tortures. Par ailleurs, en 2014, il a lancé le processus d'élaboration d'un guide de suivi, à utiliser par les INDH pour superviser la promotion et la protection des droits des personnes handicapées, comme prévu par la CDPH de l'ONU. Le processus d'élaboration de ce manuel est encore en cours et il devrait être finalisé et mis à la disposition de toutes les INDH en 2015.

De même, dans le cadre des séminaires de formation, le RINADH a adopté des méthodes de formation qui ont pour but d'insuffler une approche pratique dans l'apprentissage. Il y est parvenu en organisant, pendant les séminaires de formation, des visites de terrain pour les participants. Un exemple typique touche aux visites sur le terrain organisées au cours de l'élaboration du guide de suivi pour les droits des personnes handicapées à Kampala, Ouganda. Pendant ces visites, plutôt que

En conclusion, l'UA et l'UE ont réaffirmé leur appui et leur engagement en faveur de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU. L'UA a fait part de son effort visant à créer un cadre africain pour la mise en œuvre des Principes directeurs afin de tenir compte des spécificités du continent et a appelé les CER, les Organes de l'UA et les ONG à travailler de son effort visant à créer un cadre africain pour la mise en œuvre des Principes directeurs afin de tenir compte des spécificités du continent et a appelé les CER, les Organes de l'UA et les ONG à travailler de son effort visant à créer un cadre africain pour la mise en œuvre des Principes directeurs afin de tenir compte des spécificités du continent et a appelé les CER, les Organes de l'UA et les ONG à travailler ensemble.

Séminaire de renforcement des capacités des INDH en matière de suivi de la mise en œuvre des décisions des organes africains des droits de l'homme

Le Plan d'Action 2012-2016 de la Stratégie africaine des Droits l'Homme préconise le renforcement de la collaboration en matière de mise en œuvre des décisions des organes africains des droits de l'homme. Consciente du rôle important des INDH en matière de promotion et de protection des droits de l'homme au niveau national, la Commission africaine accorde le statut d'affilié aux INDH qui remplissent les critères définis.

Dans un effort visant la création d'INDH africaines fortes afin de contribuer à un suivi actif de l'application, par les Etats, des décisions des Mécanismes régionaux des droits de l'homme dans le cadre d'un processus de mise en œuvre de la Stratégie des Droits de l'Homme en Afrique, le RINADH a initié, au profit de ses membres, un projet de renforcement des capacités de suivi de ses membres en matière de mise en œuvre des décisions relatives aux communications des organes africains des droits de l'homme. Ce projet comportait deux volets : le cours d'apprentissage en ligne organisé entre le 22 septembre et le 3 octobre 2014 et une formation face-à-face prévue les 12 et 14 novembre, au Niger. Le séminaire face-à-face avait du être reporté du fait de l'épidémie d'Ebola, il a été reprogrammé et devrait se tenir les 19 et 20 avril 2015, en marge de la 56ème Session ordinaire de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, prévue à Banjul, en Gambie. Le projet est mis en œuvre en partenariat avec Open Society Foundations (OSF) ; l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Centre d'Exécution de l'Université de Bristol.

UNE COOPERATION INTERNATIONALE ET REGIONALE EFFICACE ENTRE INDH

Réunion d'Évaluation du Partenariat stratégique tripartite
- New York, États-Unis

Au plan international, le RINADH a participé à la 4^{ème} Réunion annuelle d'évaluation du partenariat de stratégie tripartite, organisée en application de l'accord-cadre tripartite conclu entre le PNUD/HCDH/CIC, en mars 2011. Le partenariat cherche à intensifier la coopération entre parties pour une meilleure coordination et exploitation des connaissances, de l'expertise et des capacités visant à renforcer l'efficacité des institutions nationales des droits de l'homme (INDH).

La 4^{ème} Réunion d'Évaluation du Partenariat stratégique tripartite avait pour finalité de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions prises au cours des réunions précédentes du partenariat stratégique et d'identifier les possibilités de coopération future entre partenaires. Dans ce contexte, plusieurs décisions substantielles relatives au partenariat ont été prises au cours de la réunion, notamment en rapport avec ce qui suit : institutionnalisation des méthodologies globales d'évaluation des capacités des INDH et d'analyse des lacunes ; Fonds fiduciaire multipartenaires ; Gestion des connaissances et communications ; Agenda de développement post-2015 ; Industries extractives ; Réseaux impliquant des INDH, notamment des réseaux sous-régionaux et interrégionaux et suivi et établissement de rapports sur la mise en œuvre des décisions de cette réunion.

Le rôle crucial potentiel des INDH en rapport avec l'agenda de développement post-2015 a été mis en exergue au cours d'un séminaire organisé par le PNUD. Il s'agit, entre autres, de la contribution à l'élaboration de Plans d'Actions nationaux de Développement ; de l'animation de débats ; du suivi de la mise en œuvre des plans de développement ; de l'établissement, aux niveaux national, régional et mondial, de rapports sur les progrès réalisés. Les partenaires ont convenu de la nécessité de plaider activement pour les rôles des INDH dans la mise en œuvre de la CDPH et le CIC a été invité à participer

à la 7^{ème} Conférence des États Parties à la CDPH (COSP 7).

Principes directeurs des Nations Unies sur les Entreprises
et les Droits de l'Homme par le biais de la coopération

régionale - Addis-Abeba, Éthiopie

Suite à la réception d'une invitation à participer à un séminaire conjoint Union africaine/Union européenne, sur la promotion de la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par la coopération régionale, le RINADH a présenté une communication sur « la Stratégie africaine de promotion de l'Agenda des Entreprises et des Droits de l'Homme ». Ce séminaire était le fruit du précédent Dialogue Union africaine (UA) - Union européenne (UE) sur les Droits de l'Homme, qui avait été organisé en novembre 2013, dans le cadre de la Stratégie conjointe Afrique-UE. Le séminaire avait pour principal objectif de promouvoir les Principes directeurs des Nations Unies en matière d'EDH dans les deux régions et de favoriser les opportunités d'apprentissage par les pairs, ainsi que les éventuels domaines de coopération future entre les deux institutions. Le séminaire a, notamment, eu pour résultats l'élaboration d'un cadre africain relatif aux Entreprises et aux Droits de l'Homme et la possibilité d'une assistance de l'UE à l'élaboration, sur la demande, de Plans d'Action nationaux sur les Entreprises et les Droits de l'Homme.

Par ailleurs, l'ONU a élargi son appui technique et son expertise en ce qui concerne ce processus. Le Président du Groupe de Travail des Nations Unies sur les Entreprises et Droits de l'Homme a insisté sur la nécessité d'un engagement mondial en faveur des droits de l'homme et des entreprises et mis un accent particulier sur la mise en œuvre par un partage des leçons retenues au niveau national. Il a également signalé que l'ONU a initié un processus de préparation de lignes directrices simplifiées qui pourraient aider toutes les parties intéressées à plaider en faveur de la mise en œuvre des Principes directeurs. Ces lignes directrices simplifiées devaient être disponibles en décembre 2014. Le séminaire s'est tenu dans le cadre plus large du forum des Nations Unies sur les Droits de l'Homme et les Entreprises, avec la participation des partenaires des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Union européenne concernés par la question des Droits de l'Homme et des Entreprises (DHE).



En juillet 2014, le RINADH, en collaboration avec la Fondation Konrad Adenauer (KAS) a convoqué une conférence conjointe des parties prenantes afin d'examiner de manière approfondie le lien entre contrôle budgétaire, corruption et droits de l'homme, d'un point de vue africain, pour un engagement efficace de l'Etat et des acteurs non-étatiques dans le plaidoyer et une répartition satisfaisante et une utilisation efficace des ressources publiques dans le but d'une pleine réalisation des droits de l'homme au profit des générations actuelles et futures. Les participants étaient essentiellement des comités de vigilance parlementaires ; des représentants des bureaux juridiques d'Etat ; des responsables des bureaux des contrôleurs budgétaires et des auditeurs généraux ; des agences étatiques de surveillance, comme des unités de lutte contre la corruption, des médiateurs et des protecteurs publics ; des institutions étatiques et non-étatiques des Droits de l'homme ; la Société civile ; le Secteur privé ; le Monde universitaire et les médias.

La conférence a passé en revue différentes approches conceptuelles de prise en charge des questions touchant aux droits de l'homme, aux prestations, à la responsabilité politique et à la participation des citoyens au processus budgétaire et de définition des orientations pour l'identification des points d'entrée, des méthodologies et des partenaires susceptibles d'aider à mieux faire entendre la voix des citoyens, de renforcer la responsabilisation et la réactivité des citoyens dans les processus politique et budgétaire. La conférence de deux jours a enregistré la participation de délégués issus de quinze pays africains, à savoir, l'Angola, le Botswana, le Burundi, la République démocratique du Congo (RDC), le Ghana, le Kenya, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Togo, le Zimbabwe, l'Ouganda et le Zimbabwe.

où il existe des unités fonctionnelles de défense des droits de l'enfant pleinement opérationnelles. Cependant, de nombreux pays n'ont pas créé des unités de défense des droits de l'enfant au sein de leurs INDH. La Commission des droits de l'Homme du Mozambique fait partie des organisations qui continuent à fonctionner sans unité ou département des droits de l'enfant et elle ne dispose pas non plus de Commissaire spécifiquement chargé de traiter les questions relatives aux enfants. Cette situation a constitué un défi majeur pour les droits des enfants au Mozambique, car l'absence d'une unité fonctionnelle de prise en charge des droits des enfants peut influencer négativement sur le degré de visibilité et de réalisation de ces droits.

C'est dans ce contexte que le RINADH, avec cinq autres organisations, à savoir Plan Mozambique, ROSC, Rede da Criança, Save the Children et le PNUD, ont conjugué leurs efforts pour organiser un séminaire, en collaboration avec la Commission des Droits de l'Homme du Mozambique, afin d'examiner les possibilités de mise en place d'une unité des droits de l'enfant au sein de la commission. Au cours de ce séminaire, le RINADH a initié les Commissaires à la manière dont les INDH pourraient effectivement favoriser les droits humains et les droits de l'enfant par le plaidoyer.

Le Comité africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDEF) envisage d'octroyer le « statut d'affilié » à des INDH africaines.

Le RINADH a été invité par le Comité africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, à Addis-Abeba, pour débattre de la possibilité d'accorder le statut d'affilié à des INDH africaines, compte tenu de leur mandat de promotion et de protection des droits de l'homme. Ces échanges de vue représentent, pour le RINADH, un moment privilégié, étant donné que ce statut d'affilié permettra aux INDH de suivre les recommandations et communications du CAEDEF au niveau national et d'en rendre compte.

Conférence sur le Contrôle budgétaire, la Corruption et les Droits de l'Homme, Entebbe, Ouganda

Le contrôle et l'analyse budgétaires sont un instrument crucial pour identifier les lacunes entre les politiques et l'action, garantir la réalisation progressive des droits de l'homme, plaider en faveur de choix de politique alternatifs et la définition des priorités et, enfin, renforcer l'obligation des responsables de rendre compte en vue de la réalisation de leurs obligations.



Plan International avait initié une évaluation qui avait pour objectif global d'établir l'efficacité des INDH dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des enfants et la mise en œuvre de l'Observation générale N° 2 du comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (CDE) dans les pays de la Région d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. L'organisation doit également contribuer à l'identification des opportunités dans les domaines de la coopération entre Plan International et ces institutions. L'évaluation a été effectuée au Kenya, au Mozambique et en Ouganda, entre octobre 2013 et janvier 2014.

Il ressort de ces conclusions que les INDH sont confrontés à de nombreux défis qui touchent à leur aptitude à s'impliquer effectivement dans des activités de protection des droits de l'enfant. Il s'agit, en particulier, du nombre réduit du personnel, du déficit de financement, de l'absence de partenariats formels et/ou d'alliances entre les INDH et les autres parties prenantes et l'absence d'un Médiateur pour les Enfants. Selon les recommandations du rapport d'évaluation, compte tenu de la nécessité d'un système formalisé d'engagement entre les INDH, l'Etat et les acteurs non-étatiques qui travaillent sur les droits de l'enfant, les INDH devraient envisager d'augmenter le nombre d'agents dans un département/direction spécialisée pour prendre en charge les questions de promotion et de protection des droits de l'enfant, un appui technique et financier devrait être fourni au RINADH pour mettre en œuvre son programme de renforcement des capacités destiné aux INDH et renforcer la coordination des INDH qui interviennent dans les régions d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Le forum a, enfin, débattu de la voie à suivre en rapport avec les engagements des INDH concernant la lutte contre la violence à l'égard des enfants et a élaboré, pour les bureaux de pays de Plan International, des projets de plans d'action que les INDH participantes et le RINADH adopteront par la suite.

Création d'une unité des droits de l'enfant au sein de la Commission du Mozambique

Comme indiqué ci-dessus, l'Observation générale N°2 appelle les Etats Parties à la Convention sur les Droits de l'Enfant (CDE) à veiller à ce que leurs INDH jouent un rôle significatif dans la supervision des droits des enfants. Plusieurs INDH ont mis en place, au sein de leurs structures opérationnelles, des unités d'évaluation humanitaire de développement qui s'occupe des droits des enfants. Avant le forum,



Participants au séminaire de renforcement des capacités sur la gestion et le règlement des conflits, la consolidation de la paix, Kigali, Rwanda

Compte tenu des prochaines élections générales dans tous les pays de l'EAC, en commençant par le Burundi et la Tanzanie, en 2015 ; l'Ouganda en 2016 ; le Rwanda et le Kenya en 2017, les INDH de l'EAC ont fait part de la nécessité urgente de « dispenser des formations aux INDH de l'EAC et aux principales parties intéressées sur les principes des élections dans les processus de paix et les normes en matière d'élection ». Cet exercice a été identifié comme l'une des activités à mettre en œuvre en 2015.

Le RINADH travaille à la mise en place de partenariats dans le domaine de la protection des droits de l'enfant

En 2003, le Comité sur les Droits de l'Enfant (CDE) a adopté l'Observation générale N° 2 sur le Rôle des institutions nationales indépendantes des Droits de l'Homme en matière de Promotion et de Protection des Droits de l'Enfant (CDE) à veiller à ce que leurs Institutions nationales des Droits de l'Homme (INDH) jouent un rôle significatif dans la supervision des droits des enfants. La mise en œuvre de l'Observation générale N° 2 requiert des Etats qu'ils fassent de telle sorte que leurs INDH aient un point focal par lequel les questions concernant les enfants seront traitées.

Plan International, Forum de Nairobi

Dans un effort visant à construire un partenariat pour une meilleure protection des droits de l'enfant, le RINADH a représenté les INDH dans un forum d'évaluation organisé par Plan International, une organisation humanitaire de développement qui

et du Règlement des conflits et de la Consolidation de la Paix. La Commission du Rwanda a indiqué qu'elle avait facilité plusieurs sessions de formation du personnel dans les domaines suivants : gestion et règlement des conflits, consolidation de la paix et Alerte précoce. La Commission de l'Ouganda a formé un total de 27 membres du personnel de 9 bureaux régionaux aux Modes Alternatifs de Règlement des Conflits (MARC) ; 2 membres du personnel de leur bureau de Fort Portal ont participé à une session de formation de 2 jours sur l'Alerte précoce et la prévention des conflits ; elle a également mené des activités de sensibilisation et de formation pour les communautés et agents de l'Etat dans les domaines de la paix, des droits humains et de la justice et la Commission a également suivi et analysé la situation dans les domaines de la paix et des droits de l'homme dans la région d'Acholi, publiant un rapport intitulé « Recoller les morceaux dans la sous-région d'Acholi ».

La Commission de la Tanzanie a mis au point un Plan d'action national détaillé d'une durée de cinq ans et relatif aux Droits de l'Homme, qui avait, notamment, pour objectif majeur la gestion des conflits et la consolidation de la paix ; elle a mené des activités dans les domaines de la sensibilisation des populations aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance, à la justice administrative et à la paix. La Commission a, en outre, identifié des indicateurs pour suivre les conflits potentiels par le biais du Plan d'action national des droits de l'homme (NHRAP) existant et des instruments de suivi des Droits de l'Homme. La Commission nationale des droits de l'homme du Kenya a, enfin, indiqué avoir formé 20 membres de son personnel en matière de conflit et paix, créé une Unité d'alerte précoce et d'intervention dans les zones de Karamoja et d'alerte précoce utilisée pour les élections et des déplacements internes ; formé les conseils des anciens dans les domaines de la paix, du Règlement des Conflits et du Règlement alternatif des conflits.

Promotion de la collaboration dans les domaines de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix au sein des INDH de la Communauté de l'Afrique de l'Est

Les droits humains dans les Etats en situation de conflit et de situation post-conflit demeurent une question prioritaire des droits de l'homme sur le continent africain. Soucieux de prendre en charge cette question, le RINADH œuvre de manière continue en faveur d'un résultat grâce auquel les INDH de la Communauté de l'Afrique de l'Est seront de plus en plus capables de définir de bonnes pratiques et des stratégies communes en rapport avec leur rôle dans la prévention des conflits par le biais de mécanismes d'alerte précoce, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix.

Dans le cadre d'un partenariat continu avec le RWI, le RINADH a organisé un séminaire au Rwanda, pour passer en revue la mise en œuvre du Plan d'action triennal des Institutions nationales des Droits de l'Homme de l'Afrique de l'Est sur la Gestion des Conflits et la Consolidation de la Paix, adopté en mai 2013. Cette activité entrait dans le cadre du suivi d'une série d'interventions enregistrées en 2012 et 2013 et qui avaient pour ambition de renforcer les capacités des INDH de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans ce domaine particulier. Le séminaire a offert aux INDH de l'EAC l'occasion d'échanger des expériences en termes de situation de la mise en œuvre du plan d'action, de réalisations et de défis rencontrés. Une séance de renforcement des capacités sur l'alerte précoce des conflits, avec un accent particulier sur les activités qui pourraient être mises en œuvre par les INDH afin de prévenir toute éventuelle situation de conflit aux niveaux national et régional, était aussi au programme du séminaire.

Les cinq INDH de l'EAC ont rendu compte d'un important taux de mise en œuvre des Plans d'Action, toutes les institutions ayant organisé des sessions de formation pour le personnel et les parties intéressées dans les domaines de la Gestion

leurs connaissances et leur compréhension des différentes options à leur disposition pour ce qui concerne la formation à l'application de la loi.

Alors que le projet arrive à sa fin en 2015, le RINADH et l'APT organiseront la cinquième activité conjointe de renforcement des capacités sur « L'apprentissage à la formation mixte concernant la réduction de l'usage excessif de la Détenition préventive », en commençant par une formation en ligne, (8 au 22 avril 2015) suivie par un séminaire face-à-face, organisé à Kigali, Rwanda, du 19 au 21 mai 2015. Une conférence de clôture de haut niveau se tiendra dans le cadre de la 10ème conférence biennale du RINADH, au plus tard à la fin d'octobre 2015.

Promotion et protection des droits des personnes handicapées en Afrique

La protection et la promotion des droits des personnes handicapées se sont imposées comme thèmes prioritaires pour les Institutions nationales des droits de l'homme du fait de l'accent que la Convention sur les Droits des Personnes handicapées met sur le suivi au niveau national. Diverses initiatives menées sur le continent africain mettent en exergue l'importance de garantir l'accessibilité des personnes handicapées et leur insertion dans toutes les sphères de la vie.

Le RINADH, travaillant en partenariat avec l'Institut Raoul Wallenberg pour les Droits de l'Homme et le Droit humanitaire a initié, en 2014, un processus d'élaboration d'un guide de suivi que les INDH pourraient utiliser afin de superviser, au niveau national, les droits des personnes vivant avec un handicap. Ce processus s'est conclu par un séminaire organisé à Kampala, en Ouganda. Ce dernier entrera dans le cadre du suivi d'un séminaire organisé en 2013, autour du thème « non-discrimination et égalité, avec un accent particulier sur les groupes marginalisés ». Le séminaire de l'année 2013 a été consacré aux droits des personnes vivant avec un handicap et aux questions relatives aux droits à l'identité de genre. Ce séminaire de suivi s'est essentiellement intéressé au rôle de supervision des INDH, tel que prévu par l'article 33 de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes handicapées (ONU-CDPH). Le séminaire avait pour but de définir, au profit des INDH, des orientations sur la manière dont elles pourraient jouer leur rôle de

supervision avec efficacité, conformément à l'article 33 de la CDPH et avec des résultats optimaux. Il avait également pour but de faciliter un processus dans lequel le personnel de l'INDH travaillant sur les droits des personnes handicapées pourrait débattre en interne, identifier les problèmes et offrir des solutions pratiques en vue d'un suivi efficace. Autre facteur encore plus important, le séminaire a testé et tenté de mieux affiner le projet de « guide de suivi de l'article 33 » en cours d'élaboration et dont la finalisation devra intervenir en 2015, afin de permettre son utilisation par toutes les INDH africaines.



Participants au séminaire à Kampala, en Ouganda

Le processus est toujours en cours et il est envisagé qu'en 2015, le guide de suivi sera distribué aux INDH, en vue d'être testé avant sa finalisation et sa validation par les INDH africaines. Ce processus a produit un résultat digne de retenir l'attention, il s'agit du fait que la Commission des droits de l'homme de Zambie s'est engagée, après le séminaire de Kampala, dans la création d'un instrument de suivi pour contrôler le respect des droits des personnes handicapées dans les lieux de détention. Il s'agit là d'un résultat positif qu'il conviendrait d'encourager et de saluer.

mixte sur le « Monitoring des Lieux de détention » destinée aux INDH anglophones, organisée en novembre 2013 à Kampala, en Ouganda, et une autre « pour les pays francophones, organisée du 19 au 22 mai 2014 à Lomé, Togo.

Les deux sessions de formation ont été enrichies par un échange de bonnes pratiques, qui s'est traduit en exercices pratiques de visites sur le terrain, par exemple le groupe anglophone à Kampala a visité des lieux de détention de la ville et la Prison centrale de Luzira, tandis que le groupe francophone a visité la Police centrale ainsi que la Prison centrale de Lomé.

Les deux sessions de formation ont constaté un niveau élevé de mise en œuvre par les INDH, au niveau national, l'INDH d'Algérie ayant, par exemple, élaboré son propre manuel pratique sur les procédures et les lignes directrices du monitoring des lieux de détention, manuel appelé à servir de référence interne. Cela a permis de réduire le temps nécessaire à ces activités et d'améliorer la qualité du travail en termes de rapports et de recommandation.

En Côte d'Ivoire, la Commission a organisé, à l'intention des OSC, des ONG, de la Police, des représentants du gouvernement et de son personnel, un séminaire de formation sur les dispositions constitutionnelles et juridiques prescrivant une interdiction absolue de la torture, des peines ou traitements inhumains et dégradants.

Les Commissions du Niger et du Maroc ont apporté un soutien considérable aux campagnes menées pour la ratification et la mise en œuvre de l'OPCAT dans leurs pays respectifs. Récemment, les deux pays ont finalement ratifié l'OPCAT, devenant ainsi les 75ème et 76ème Etats parties, respectivement, au mécanisme de prévention de la torture.

La quatrième activité prévue par le projet avait trait à la formation à l'incubateur d'apprentissage des agents publics dans les domaines de la prévention de la torture. Elle s'est tenue à Yaoundé, au Cameroun. Cette session de formation avait pour objectif essentiel d'améliorer les capacités des INDH africaines à identifier les besoins de formation du personnel chargé de l'application de la loi pour ce qui concerne la prévention de la torture et à définir des stratégies institutionnelles afin de mieux contribuer à la prise en charge de ces besoins. Le séminaire face-à-face a été précédé, en octobre 2014, par un cours et un forum de discussion en ligne de deux semaines. L'événement de Yaoundé avait ensuite permis aux participants d'approfondir

un cadre réduit d'évaluation des performances avait été mis en place, avec les activités de suivi nécessaires. Cependant, le projet a enregistré d'excellents résultats en termes d'optimisation des coûts, les ressources ayant fait l'objet d'une utilisation optimale en vue de la réalisation des objectifs. L'utilisation pratique du rapport publié, comme les lignes directrices des Enquêtes, par les groupes cibles concernés constitue un important résultat du projet. Dans l'ensemble, le RINADH a jugé l'exercice d'évaluation très précieux, car il a permis de retenir des leçons pour la mise en œuvre et la gestion du projet. L'exercice d'évaluation a également servi de processus de renforcement des capacités pour le Secrétariat du RINADH car il a été un moment d'introspection en ce qui concerne la manière dont le RINADH conçoit, met en œuvre et suit ses programmes.

THEMATIQUES FOCUS SUR LES DOMAINES

Prévention de la torture

Il y a trois ans, le RINADH avait initié un partenariat avec l'Association pour la Prévention de la Torture (APT) et lancé un projet de trois ans, intitulé « Un continent africain uni contre la torture ». Ce projet entrait dans le cadre d'une stratégie plus large que l'APT et le RINADH avaient mis en œuvre afin de prévenir la prévalence de la torture sur le continent africain. Dans le cadre de ce projet, une série d'activités pratiques de renforcement des capacités et d'échange d'expériences avait été conçue pour renforcer les capacités des INDH à traiter les questions les plus difficiles liées à la prévention de la torture.

La première activité prévue par le projet se rapportait à une formation à l'utilisation d'un incubateur d'Apprentissage mixte relatif à l'Instruction des allégations de torture, qui s'est déroulée en avril 2013. La formation se composait d'un cours de formation à distance (2-14 avril 2013) et d'un séminaire face-à-face (23-24 avril 2013), organisés à Johannesburg. Elle avait pour principal objectif d'améliorer les capacités des INDH africaines à prendre en charge les allégations de torture, conformément aux normes internationales et par un échange entre pairs.

Les deuxième et troisième activités du projet se composaient d'une Formation à l'Apprentissage

Grâce à ce partenariat, le Cours de la Fondation pour l'année 2014 a été dispensé à 24 membres du personnel des INDH aux systèmes internationaux et régionaux des droits de l'homme, à l'histoire, au concept, au rôle et aux mandats des INDH et d'encourager les échanges d'expériences et de meilleures pratiques relatives au fonctionnement, aux réalisations et aux défis des INDH participantes. Le cours de la Fondation comportait deux volets, un cours de formation en ligne suivi par un séminaire de formation face-à-face de cinq jours réunissant les participants ayant suivi le cours en ligne avec succès.



Participants suivant une communication au cours de la formation

Les participants ont acquis des connaissances et une compréhension essentielles (du droit) international des droits de l'homme, notamment des principaux instruments des droits de l'homme et des rôles et fonctions fondamentaux des INDH. Le séminaire s'est intéressé au rôle des INDH dans la prise en charge de différents domaines : entreprises et droits

de l'homme, paix et conflit, droits des personnes handicapées, genre et droits de l'homme. Autre fait encore plus important, la rencontre face-à-face a servi de cadre à des échanges d'expériences et de bonnes pratiques concernant le fonctionnement, les réalisations et les défis de leurs INDH respectives et, dans le même temps, le renforcement des réseaux entre INDH de la région. La session de formation avait été organisée en collaboration avec la Commission des Droits de l'Homme et de la Bonne Gouvernance de Tanzanie (Commission on Human Rights and Good Governance in Tanzania - CHRAAG). Les INDH participantes provenaient des pays ci-après : Cameroun, Ghana, Kenya, Malawi, Nigeria, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

RENFORCEMENT DU SECRETARIAT DU RINADH

Clôture du projet « Une région sans torture » du RINADH

Le Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme (RINADH), agissant en partenariat avec *Open Society Initiative for Southern Africa* (OSISA) et avec l'appui de ladite organisation a lancé un projet d'un an : Une région sans torture : Valorisation du Rôle prépondérant des INDH dans la Prévention de la torture et des mauvais traitements en Afrique australe. Le projet avait pour principal objectif de renforcer les capacités des INDH d'Afrique australe afin de procéder à un suivi efficace des droits de l'homme et de renforcer leur relation avec les OSC dans le but de compléter leurs activités de plaidoyer autour de l'interdiction de la torture, de la lutte contre cette pratique, de sa prohibition par la coopération entre les deux parties aux niveaux national et régional.

Comme souligné dans l'accord relatif au projet, il convenait nécessairement de mettre un terme à l'évaluation du projet ; ainsi, le RINADH, en tant que maître d'œuvre, a fait le point, par l'intermédiaire de son personnel, sur le niveau de réalisation des résultats attendus du projet. L'évaluation a constaté que, malgré quelques insuffisances, le projet avait été conçu et mis en œuvre de manière relativement de son personnel, sur le niveau de réalisation des résultats attendus du projet. L'évaluation a constaté que, malgré quelques insuffisances, le projet avait été conçu et mis en œuvre de manière relativement de son personnel, sur le niveau de réalisation des résultats attendus du projet. L'évaluation a constaté que, malgré quelques insuffisances, le projet avait



Le RINADH a toujours eu pour priorité de doter ses institutions membres des aptitudes et connaissances susceptibles de leur permettre de mener plus efficacement leur mission de promotion et de protection des droits de l'homme. Pour atteindre cet objectif, le RINADH a mis en place de précieuses relations de partenariat avec l'Institut Raoul Wallenberg des Droits de l'Homme et du Droit humanitaire (RWI) et c'est ainsi qu'ils organisent ensemble ce programme de formation annuel pour les INDH africaines.

Cours annuel de formation de base organisé pour les INDH à Dar es Salaam, en Tanzanie

Le RINADH a toujours eu pour priorité de doter ses institutions membres des aptitudes et connaissances susceptibles de leur permettre de mener plus efficacement leur mission de promotion et de protection des droits de l'homme ; leur indépendance et leur pluralisme ; leur financement ; et leur fourniture de services basés sur les droits ainsi que leurs modèles de développement, pour adoption par les différents pays et INDH de la région. L'étude a identifié neuf (9) INDH africaines qui serviront pour des études de cas pour le projet. Le rapport final de l'étude devrait être disponible en 2015 et ses conclusions seront exploitées pour organiser les capacités des INDH en Afrique.

L'étude sur l'état des institutions nationales africaines des droits de l'homme en Afrique

Participants au programme d'Accréditation d'Expert.



Bien qu'il s'agisse d'un projet pilote, le résultat a été un grand succès. Depuis la clôture du projet, le RINADH a déjà engagé deux anciens du programme qui ont participé avec succès en qualité de personnes ressources aux deux séminaires de formation thématiques sur la promotion et la protection des droits des personnes handicapées (2014) et à un Séminaire sur la Gestion et le Règlement des Conflits et la Consolidation de la Paix (2014). Il s'agit là d'une réussite majeure du programme, le RINADH aspirant à d'autres occasions de collaboration avec ces experts sur les diverses interventions envisagées. Il convient également de citer le fait que les experts accrédités de la Commission kenyane aient conçu et organisé des séminaires de formation au sein de leur institution au profit de leurs collègues, répondant ainsi à l'objectif initial de renforcer les capacités des INDH africaines à mettre en place des programmes de formation internes.

Inspiré par le succès du projet pilote, le RINADH entend se lancer dans un nouvel exercice d'Accréditation d'Expert en 2016.

Domaine thé-	Pays/INDH	Nom du candidat	matique
Paix & Conflit	Kenya	Lucy Minayo	Kenya
Prévention de la Torture	Kenya	John Kamanda	Afrique du Sud
Droits des personnes handicapées	Kenya	Bernard Mogesa	Kenya
	Ouganda	Ruth Ssekindi	

respectifs. L'un des temps forts du dernier séminaire de Johannesburg a été la communication d'une heure que les experts étaient priés de présenter, devant un public identifié à l'avance au sein de leur propre sujet, soit seuls, soit à deux. Une évaluation des performances de chaque candidat a été effectuée par le RINADH et le RWI, avec un Expert de la Formation des Formateurs et des conseillers en contenu. Un rapport final d'évaluation de chacun des candidats ainsi que des recommandations ont été soumis au Comité directeur, pour examen. Cinq experts ont été ensuite accrédités comme indiqué ci-dessous :



La mission menée dans le cadre d'un programme d'analyse des lacunes avait pour finalité de rétablir l'INDH afin d'assurer un meilleur respect des Principes de Paris. L'équipe de la mission a pu obtenir une réunion avec des responsables du gouvernement malien, en particulier le Président de la République du Mali. Le Président a réaffirmé son engagement en faveur du renforcement de la Commission et, par conséquent, a demandé au ministre de la Justice de diligenter le processus de mise en œuvre des recommandations de la mission technique et de veiller à ce que le Mali soit en définitive doté d'une INDH forte. La mission a également permis l'élaboration d'un projet de loi visant à renforcer la Commission du Mali, ce projet a été confié à la Commission, pour examen plus approfondi et éventuelle adoption.

Travailler avec les meilleurs : Le RINADH accrédite Cinq Experts des droits de l'homme

En réponse à la rareté croissante des formateurs qualifiés et compétents parmi ses membres, le RINADH a entrepris, par le biais d'un programme de cinq ans, mis en œuvre conjointement avec l'institut Raoul Wallenberg (RWI), de constituer un pool de formateurs experts au sein des INDH africaines par le biais d'un Programme pilote d'Accréditation d'Expert (EAP). Le Programme avait pour objectif d'améliorer la qualité et le nombre de formateurs au sein et à en dehors des INDH dans des domaines thématiques choisis, à savoir : Entreprises et Droits de l'Homme ; Paix et Conflit ; Prévention de la ; Torture ; Droits des Personnes handicapées et Genre et Droits de l'Homme.

Le Programme d'Accréditation d'Expert a commencé en novembre 2013 et s'est conclu en mai 2014, par une série de séminaires à Nairobi, à Lund (en Suède) et à Johannesburg. Dix candidats avaient été sélectionnés pour suivre la formation à l'issue d'un processus concurrentiel et ont été soumis à un exercice rigoureux de renforcement des capacités. Le premier pas consistait à renforcer leurs aptitudes de formation par un processus de formation de formateur et le deuxième à approfondir leurs connaissances dans leurs domaines thématiques respectifs. À cet effet, les candidats ont été mis en rapport, aux niveaux régional et international, avec des experts en contenu expérimentés, qui les ont encadrés dans leurs domaines thématiques

apporter un appui à la KNCHR en offrant un soutien technique et financier à la retraite d'orientation des nouveaux Commissaires. La retraite d'orientation a donné lieu à des échanges de vue sur les implications des Principes de Paris, en mettant un accent particulier sur les concepts d'indépendance et de pluralisme, ainsi que sur les stratégies à mettre en œuvre pour une coopération efficace avec les systèmes internationaux et régionaux des droits de l'homme, notamment les organismes de traité des Nations Unies, les procédures spéciales, le Conseil des droits de l'homme et les mécanismes africains des droits de l'homme. Le séminaire a réuni les nouveaux Commissaires, les anciens Commissaires, des représentants du gouvernement et des représentants des organisations de la société civile. La retraite comportait également un volet renforcement des capacités sur la bonne gouvernance et le leadership stratégique.

Fourniture d'un appui technique en vue du renforcement de l'INDH du Mali

Au cours de la période couverte par le rapport, le RINADH a répondu à la demande soumise par le gouvernement malien à l'effet de bénéficier d'un appui technique pour renforcer l'INDH du Mali. Le RINADH, œuvrant de concert avec une équipe regroupant plusieurs partenaires, notamment l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH), le HCDH et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), a fourni un appui technique à la Commission nationale des Droits de l'Homme du Mali (CNDH).



Gilbert Sebhogo - Directeur exécutif du RINADH, troisième à partir de la gauche, avec l'équipe reçue par le Président malien, Ibrahim Boubacar Keita.

RESPECT DES PRINCIPES DE PARIS PAR LES INDH AFRICAINES

Kenya National Commission on Human Rights (Commission nationale des droits de l'homme du Kenya) a accueilli de nouveaux commissaires en son sein

La nomination des nouveaux membres de la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya (KNCHR) a été le fruit d'intenses efforts des principaux partenaires, notamment du RINADH, qui ont aidé auprès du Gouvernement du Kenya, par le biais de divers organismes concernés, afin de définir les priorités du processus de nomination des Commissaires et de diligenter ce dernier. Le processus a été compromis par les ingérences politiques et de nombreuses affaires judiciaires, si bien que la KNCHR a dû fonctionner pendant deux ans (2012-2014) sans commissaires. Un plaidoyer soutenu a finalement permis la nomination de Commissaires en mars 2014, la Commission devenant, de ce fait, pleinement reconstituée et en mesure de regagner la confiance des populations et des diverses parties intéressées. Les nouveaux Commissaires sont les suivants : Commissaire Kagwiria Mbogori - Présidente, Commissaire George Morara Monyoncho - Vice-président, Commissaire Jedidah Wakonyo Waruhiu et Commissaire Suzanne Shatikha Chivusia.



Participants à la retraite d'orientation des nouveaux Commissaires, qui s'est tenue le 5 mai 2014, au Lukenya Getaway.

Conscient du fait que de nombreux Commissaires prennent fonction sans être véritablement informés du rôle qu'ils sont appelés à jouer et, dans certains cas, avec une faible connaissance et expérience de la législation et des normes internationales des droits de l'homme, le RINADH, agissant en partenariat avec le HCDH, a saisi cette occasion pour

Une priorité majeure du RINADH consiste à soutenir la mise en place et le renforcement d'INDH indépendantes dans la région afin de les aider à se conformer aux Principes de Paris. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le RINADH fournit des avis et sensibilise les INDH, les gouvernements et les groupes de la société civile sur le statut privilégié des INDH, leurs rôles et fonctions, leurs relations avec les gouvernements, les parlements et la société civile et l'importance du processus d'accréditation internationale. Il y parvient par le recours à diverses stratégies, en particulier la fourniture d'avis et d'un appui techniques à ces acteurs afin de garantir le respect des normes internationales définies par les Principes de Paris ainsi qu'en prenant en charge les questions opérationnelles, comme les structures organisationnelles, les procédures opérationnelles et les ressources financières, et en mettant au point des modèles de meilleures pratiques.

En 2014, le RINADH a entrepris plusieurs initiatives visant à assurer, comme indiqué ci-dessous, une meilleure observation des Principes de Paris par les INDH africaines :

L'INDH de la Libye adhère au Réseau

Le Conseil national des libertés civiles et des Droits de l'Homme de Libye (NCCLHRL) est devenu le 4^{ème} membre du RINADH, après l'approbation, par le Comité directeur, de sa candidature. Cette candidature a été approuvée par une réunion du Comité directeur, qui s'est tenue en novembre 2014 à Marrakech, au Maroc. Le NCCLHRL avait, auparavant, soumis sa demande d'adhésion au Secréariat du RINADH, qui avait procédé à son examen, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif du RINADH, et fait rapport au Comité d'Accréditation. L'instruction des demandes d'adhésion (Procédure d'Admission) est prévue par l'article 13 de l'Acte constitutif du RINADH. Au cours de ce processus d'instruction, le Comité d'Accréditation a analysé la demande d'adhésion, qui était accompagnée des informations et de la documentation requises, et fait ses recommandations au Comité directeur. A son tour et comme prescrit par l'article 14 de l'Acte constitutif du RINADH, le Comité directeur a admis le NCCLHRL au sein du Réseau en qualité de membre jouissant du statut d'observateur.



NOUVEAUX PLAN STRATEGIQUE, MISSION ET VISION



A l'issue de la séance de planification stratégique, les principales priorités du RINADH dans sa marche vers l'avant ont été définies, de même que la vision et la mission du Réseau, dans le but, pour l'organisation, de mieux s'adapter à l'environnement dynamique des droits de l'homme en Afrique et aux défis émergents. Les nouvelles vision et mission sont soulignées ci-dessous :

Vision

Un continent doté d'INDH efficaces, qui contribuent au renforcement de la culture des droits de l'homme et de la justice pour chaque Africain.

Mission

Soutenir, par le biais de la coopération nationale, régionale et internationale, la création et le renforcement des institutions nationales des droits de l'homme pour une prise en charge plus efficace de leur mandat de promotion, de protection, de suivi et de plaidoyer en rapport avec les droits humains

Le document du plan stratégique a, par la suite, été finalisé et adopté par l'ensemble du réseau

Après avoir mis en œuvre avec succès le Plan stratégique (PS) 2012-2014, le RINADH a lancé un nouveau processus de planification stratégique pour la période 2015-2019. Ce processus, mis en œuvre dans le cadre du partenariat entre le RINADH et RWI, a commencé par une phase consultative au cours de laquelle le RINADH a tenté de recueillir les points de vues de parties prenantes clés, notamment de ses institutions membres, de ses partenaires et du personnel de son Secrétariat en ce qui concerne leur perception de la mise en œuvre du plan précédent et la marche à suivre par l'organisation. Ce processus consultatif a eu pour résultat une séance de planification stratégique de haut niveau, qui a réuni des membres du Comité directeur du RINADH à Nairobi, au Kenya.

La séance a servi de cadre d'évaluation des réactions des différentes parties intéressées ainsi que de cadre de délibération autour des priorités que le RINADH pourrait poursuivre dans sa marche. La séance de planification stratégique a également offert au Comité directeur l'occasion de débattre de son rôle éventuel en termes de gouvernance, de leadership et de mobilisation des ressources au cours des cinq prochaines années, afin de garantir une finalisation satisfaisante du plan stratégique 2015-2019.



Membres du Comité directeur au cours de la séance de planification stratégique de Nairobi, Kenya.



FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE 2014



L'année 2014 marquait la fin du plan stratégique 2012-2014 du RINADH, ce qui rendait nécessaire une évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan. Pendant l'année 2014, qui était également la troisième et dernière année du plan, le Secrétariat a cherché les moyens de garantir la mise en œuvre pleine et entière du plan.

Dans le présent rapport, le RINADH se retourne sur ses réalisations, ses défis et les leçons qu'il a retenues au cours de la troisième et dernière année du Plan stratégique 2012-2014. Le rapport a pour objectif d'étudier et de partager le travail, les besoins, les succès, les défis du RINADH, ainsi que les leçons retenues aussi bien au plan interne (avec le Comité directeur) qu'au plan externe avec ses parties intéressées (membres, partenaires et donateurs des INDH) et de tracer la voie à suivre.

Certains des principaux faits saillants de l'année sont présentés ci-dessous :

- Finalisation du processus de planification stratégique qui définissait une nouvelle vision et des objectifs révisés pour l'année 2015-2019 ;
- Le Conseil national des Libertés civiles et des Droits de l'Homme de Libye est devenu le 44ème membre du RINADH et a été accrédité et doté du Statut B du CIC ;
- *Kenya national Commission on Human Rights* (Commission nationale des droits de l'homme du Kenya) a accueilli de nouveaux commissaires en son sein
- Le RINADH exerce des pressions sur le gouvernement malien afin qu'il renforce la Commission nationale des droits de l'homme du Mali.
- Le Programme (pilote) d'Accréditation d'Expert s'est conclu par l'accréditation de 5 experts des droits de l'homme.

Les activités du RINADH ont été financées par des crédits mis à disposition par le biais des contributions des INDH et donateurs, notamment la Fondation MacArthur, l'Agence Suédoise de coopération internationale pour le Développement, par l'intermédiaire de l'Institut Raoul Wallenberg, et l'Union européenne, par l'intermédiaire de l'Association pour la prévention de la torture (APT).



MESSAGE DU DIRECTEUR EXECUTIF



La fin de l'année m'offre l'occasion de partager avec vous quelques temps forts des différentes étapes vécues cette année en matière de promotion et de protection des droits de l'homme dans la région Afrique. Comme en atteste le présent rapport annuel, 2014 a été une année extrêmement active pour le Réseau des Institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH). Nous avons organisé plusieurs événements, missions et activités de renforcement des capacités à l'intention de nos membres, tout en continuant à travailler sur certaines des questions des droits de l'homme les plus importantes de notre époque.

Etant donné qu'il s'agit de la dernière année de notre Plan stratégique 2012-2014, nous avons consacré du temps et de l'énergie à la planification et à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique, qui devrait être une sorte de faisceau conducteur pour le travail du Secrétariat au cours des cinq prochaines années. Dans le même temps, elle a été l'année pendant laquelle nous avons étudié et analysé nos réalisations, nos difficultés et les leçons que nous avons retenues au cours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2014.

L'année 2014 nous a offert de nombreuses possibilités que j'ai jugées très gratifiantes. Premièrement, nous avons réussi à organiser une mission de plaidoyer au Mali dans le but de convaincre le gouvernement de renforcer la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH). Ensuite, le Conseil national pour les Libertés civiles et les Droits de l'Homme de la Libye est devenu le 44ème membre du Réseau. Notre plaidoyer en faveur de la nomination de nouveaux commissaires au sein de la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya a finalement porté ses fruits.

Nous avons adopté des méthodologies d'apprentissage et de formation novatrices qui nous ont permis de tirer profit des nouvelles possibilités, notamment dans le domaine des TIC. Il s'agit, notamment, de l'approche de l'apprentissage mixte, grâce à laquelle nous avons augmenté le nombre de membres touchés, en utilisant des ressources déjà disponibles, comme l'Internet.

Tout en répondant à la rareté croissante des formateurs qualifiés et compétents parmi nos membres, notre Programme d'Accréditation d'Expert a réussi à former et à accréditer cinq experts, présentement utilisés en qualité de personnes ressources par des Institutions nationales des droits de l'homme (INDH).

Nous profiterons de l'année 2015 et continuerons à mener de manière professionnelle et efficace notre principal devoir et, plus encore, à veiller à ce que nos membres soient pleinement dotés de connaissances et de l'expertise nécessaires pour défendre les droits humains de tous les Africains.

Au moment de conclure, permettez-moi de remercier tous les donateurs et nos membres de leur appui. Je voudrais, également remercier tous ceux qui ont participé au processus de conception des activités visées dans le présent rapport annuel et nos membres, pour leur contribution.

*Gilbert Sebihogo,
Directeur exécutif du RINADH*





MESSAGE DU PRESIDENT



Plan stratégique 2015-2019.

La séance de planification stratégique a également offert au Comité directeur l'occasion de débattre de son rôle éventuel, en termes de gouvernance, de leadership et de mobilisation des ressources au cours des cinq prochaines années, afin de garantir une finalisation satisfaisante du plan stratégique 2015-2019.

En œuvrant en partenariat avec les Organisations de la société civile, les organisations non-gouvernementales et les gouvernements, nous avons pu assurer la création et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme sur le continent, notre réseau comptant actuellement 44 INDH.

Nous avons apporté d'importantes contributions au renforcement des capacités de nos membres en fournissant un appui intense à la formation et au plaidoyer sur tout le continent. Ces activités de renforcement des capacités ont aidé ces institutions à informer les populations et à leur faire prendre conscience de leurs droits, à exiger des gouvernements qu'ils rendent compte de leur action et à dénoncer les atrocités et violations. Par le biais de ces activités, nous avons créé des cadres au sein desquels les INDH peuvent partager et échanger leurs expériences, leurs idées et les meilleures pratiques en matière de promotion et de protection des droits de l'homme sur le continent.

Je me réjouis d'avoir eu l'immense privilège d'exercer cet important rôle. Je voudrais remercier chaleureusement le Comité directeur et le personnel du Secrétariat du RINADH pour leur travail et leur contribution au renforcement des capacités de nos membres à mieux promouvoir et protéger les Droits de l'Homme sur le continent africain.

Je voudrais, enfin, remercier le Directeur exécutif du RINADH, M. Gilbert Sebihogo, pour le leadership ferme et la vision dont il a fait montre pour rendre le Secrétariat pleinement fonctionnel.

*Dr Chemuta D. Banda
Président a.i du RINADH*

Lorsque je jette un regard rétrospectif sur l'année écoulée, je suis impressionné par tout ce que nous avons réalisé et par les progrès enregistrés sur la voie de la mise en œuvre de notre vision. Le présent rapport annuel met en évidence l'importance de la collaboration avec les principaux partenaires, organisations et gouvernements et ce qu'il convient de réaliser lorsque nous œuvrons ensemble à l'instauration d'une culture dans laquelle les droits de l'homme seront reconnus, respectés et protégés sur l'ensemble du continent.

L'année 2014 a été, pour nous, une année spéciale, car elle marquait la fin du Plan stratégique 2012-2014 et qu'elle rendait nécessaire une réflexion sur les réalisations, les défis et les leçons retenues au cours de cette période. Elle a également été un moment pour définir une stratégie et se pencher sur l'avenir par un processus de planification du

J'ai plaisir, au nom du Comité directeur et de l'Assemblée générale, à partager le contenu du Rapport annuel 2014 du Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme (RINADH). Ce fut pour moi un grand honneur de constater, pour la deuxième année consécutive, les efforts inlassables d'un personnel dévoué et qualifié, qui non seulement travaille avec détermination pour le réseau, mais est également sincèrement résolu à lutter pour un continent qui respecte et protège les droits humains de tous les Africains.





APT	Association pour la Prévention de la Torture
CAEDBE	Comité africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant
UA	Union africaine
EDH	Entreprises et Droits de l'Homme
CDE	Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant
CDPH	Convention relative aux Droits des Personnes handicapées
OSC	Organisations de la société civile
DAP	Département des Affaires politiques (de l'Union africaine)
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
PAE	Programme d'Accréditation d'Expert
UE	Union européenne
CIC	Comité international de Coordination des Institutions nationales pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme
KAS	Fondation Konrad Adenauer
KNCHR	Commission nationale des Droits de l'Homme du Kenya
RINADH	Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme
ONG	Organisations non-gouvernementales
INDH	Institutions nationales des Droits de l'Homme
HCDH	Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
OSISA	Open Society Initiative for Southern Africa
PVH	Personnes vivant avec un handicap
RWI	Raoul Wallenberg Institute for Human Rights and Humanitarian Law
SCA	Sous-comité d'Accréditation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PDNU	Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme

LISTE DES ABBREVIATIONS





TABLE DES MATIERES

4	LISTE DES ABBREVIATIONS
5	MESSAGE DU PRESIDENT
6	MESSAGE DU DIRECTEUR EXECUTIF
7	FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE 2014
8	NOUVEAUX PLAN, MISSION ET VISION STRATEGIQUES
9	RESPECT DES PRINCIPES DE PARIS PAR LES INDH AFRICAINES
9	L'INDH de la Libye adhère au Réseau
9	La Commission du Kenya accueille enfin de nouveaux Commissaires
10	Fourniture d'un appui technique en vue du renforcement de l'INDH du Mali
10	Travailler avec les meilleurs : Le RINADH accrédite cinq Experts des Droits de l'Homme
11	Etude sur la situation des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme
11	Cours annuel de base pour les INDH à Dar-Salaam, Tanzanie
12	RENFORCEMENT DU SECRETARIAT DU RINADH
12	Le RINADH clôture le projet « Une région sans torture »
13	FOCUS SUR LES DOMAINES THEMATIQUES
13	Prévention de la torture
14	Promotion et protection des droits des personnes handicapées en Afrique
14	Promotion de la collaboration dans les domaines de la gestion
	des conflits et de la consolidation de la paix au sein des
15	INDH de la Communauté de l'Afrique de l'Est
15	Le RINADH travaille à la création de partenariats dans le domaine
16	de la protection des droits des enfants
16	Conférence sur le Contrôle budgétaire, la Corruption et
17	les Droits de l'Homme, à Entebbe, Ouganda
18	COOPERATION INTERNATIONALE ET REGIONALE ENTRE INDH
18	Réunion d'Evaluation du Partenariat stratégique tripartite - New York, Etats-Unis
18	Principes directeurs des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l'Homme par le
18	biais de la Coopération régionale - Addis Ababa, Ethiopie
19	INNOVATIONS ET LECONS RETENUES
20	DEFIS
20	REGARD SUR L'ANNEE 2015 ET AU-DELA
21	PLUS DE DETAILS SUR LE RINADH
21	Organes du Réseau
23	Membres du RINADH
25	Comprendre les Principes de Paris





AU SUJET DU PRESENT RAPPORT



Notre rapport annuel fait le panorama des activités du Réseau des Institutions nationales africaines des droits de l'homme entre le 1 janvier et le 31 décembre 2014. Il a pour finalité de montrer à nos partenaires comment notre organisation est régie et gérée, la nature de notre travail et l'impact de notre action. Le rapport couvre les activités mises en œuvre par le Réseau des Institutions nationales africaines des droits de l'homme. ©2014 Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme - RINADH

Copyright.

Le contenu de la présente publication peut être utilisé librement et reproduit à des fins éducatives et autres objectifs non-commerciaux, à condition que cette reproduction mentionne comme source le Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme.

Publié par

Le Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme

2ème Etage, CVS Plaza,
Lenana Road
B.P 74359-00200
Nairobi - Kenya

NOUS CONTACTER

Site web : www.nanhri.org
Email : info@nanhri.org

Facebook : <https://www.facebook.com/NANHRI>
Twitter: @NANHRI40

RAPPORT ANNUEL 2014

RÉSEAU DES INSTITUTIONS NATIONALES AFRICAINES DES DROITS DE L'HOMME (RINADH)

